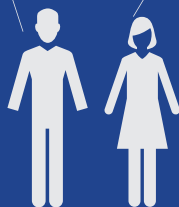


50,6%

49,4%



5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RGPH-5

Je suis recensé(e), je compte!

RAPPORT DÉFINITIF

**ÉTAT ET STRUCTURE, URBANISATION ET
CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES
DE LA POPULATION**

JUILLET 2025

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5^e RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023
(RGPH-5, 2023)

(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

ANALYSES THEMATIQUES DES RESULTATS

RAPPORT DEFINITIF

**THEME I : ETAT ET STRUCTURE,
URBANISATION ET CARACTERISTIQUES
SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION**

Juillet 2025

Directeur général, Directeur de publication : Dr. Abdou DIOUF

Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOU

Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

Analystes du chapitre

Jean Pierre Diamane BAHOU	Démographe (ANSD)
Mame Cheikh DIOUF	Démographe (ANSD)

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	9
PRINCIPAUX INDICATEURS.....	11
INTRODUCTION.....	13
I.1. DÉFINITION DES CONCEPTS	15
I.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....	17
I.2.1. EVALUATION INTERNE.....	17
I.2.2. EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX.....	25
I.2.3. EVALUATION EXTERNE.....	32
I.3. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	33
I.3.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT.....	33
I.3.2. TYPES DE SOUS-POPULATION	34
I.3.3. NIVEAU ET TENDANCES DE LA POPULATION	34
I.3.4. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION	36
I.4. URBANISATION.....	48
I.4.1. POPULATION URBAINE.....	48
I.4.2. TYPOLOGIE DES CENTRES URBAINS ET RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION URBAINE.....	54
I.5. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION.....	55
I.5.1. PRINCIPALES NATIONALITÉS.....	55
I.5.2. PRINCIPALES LANGUES COURAMMENT PARLÉES	57
I.5.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE.....	58
CONCLUSION	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Examen de la qualité des variables	17
Tableau I-2 : Répartition (%) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le sexe du déclarant.....	18
Tableau I-3 : Répartition (%) par âge de la population ayant un acte de naissance ou jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence.....	18
Tableau I-4 : Indice Myers des données du RGPH-5 selon le sexe.....	23
Tableau I-5 : Résultats de l'enquête post-censitaire de couverture (EPC) par strate, milieu de résidence et niveau national, avec distribution de la population du système dual par sommation (hors population comptée à part).....	26
Tableau I-6 : Calcul du taux d'accroissement intercensitaire	27
Tableau I-7 : Evolution du taux d'accroissement intercensitaire entre les trois (3) derniers recensements (2002 ; 2013 et 2023).....	28
Tableau I-8 : Répartition de la population résidente au Sénégal par département et la contribution du milieu de résidence.....	28
Tableau I-9 : Indicateurs de variation régionale par département	30
Tableau I-10 : Comparaison des données issues du RGPH-5 et du Ministère de l'Education nationale.....	32
Tableau I-11 : Répartition de la population totale par statut de résidence selon le sexe	33
Tableau I-12 : Répartition de l'effectif des types de sous-population selon le milieu de résidence et le sexe.....	34
Tableau I-13 : Effectifs et taux d'accroissement de la population totale par sexe entre 1976 et 2023.....	34
Tableau I-14 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et le rapport de masculinité.....	36
Tableau I-15 : Structure de l'effectif de la population résidente par sexe, par milieu de résidence et par région selon des groupes d'âges fonctionnels.....	39
Tableau I-16 : Proportion de la structure de la population par milieu de résidence, sexe et région selon des groupes d'âges fonctionnels.....	39
Tableau I-17 : Répartition de l'effectif de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe.....	41
Tableau I-18 : Répartition de la proportion de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe.....	41
Tableau I-19 : Age moyen et âge médian de la population selon le sexe et le milieu de résidence.....	42
Tableau I-20 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de dépendance démographique.....	43
Tableau I-21 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique et le rapport de masculinité.....	45
Tableau I-22 : Répartition par région de la densité de population	46
Tableau I-23 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence et le sexe	48
Tableau I-24 : Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe.....	49
Tableau I-25 : Répartition de la population urbaine par région selon le sexe.....	50
Tableau I-26 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence.....	52
Tableau I-27 : Effectifs et taux d'accroissement de la population totale et urbaine du Sénégal entre 1976 et 2023.....	53
Tableau I-28 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2023.....	53
Tableau I-29 : Répartition des communes urbaines par région selon la taille.....	54
Tableau I-30 : Typologie des communes.....	55
Tableau I-31 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le sexe.....	56
Tableau I-32 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par principale langue couramment parlée selon le sexe.....	57
Tableau I-33 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âge selon le type d'acte possédé.....	58

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Courbe de la proportion de la population résidente disposant d'un bulletin de naissance par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence.....	19
Graphique I-2 : Répartition des individus par âge selon le sexe.....	20
Graphique I-3 : Pyramide des âges (par années d'âges)	20
Graphique I-4 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe.....	22
Graphique I-5 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe.....	23
Graphique I-6 : Degré d'attraction ou de répulsion de l'indice de Myers selon le sexe.....	23
Graphique I-7 : Population totale résidente selon le sexe	33
Graphique I-8 : Évolution de la population résidente de 1976 à 2023.....	35
Graphique I-9 : Évolution du taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel (%) de 1976 à 2023.....	35
Graphique I-10 : Évolution du rapport de masculinité de 1976 à 2023.....	36
Graphique I-11 : Pyramide des âges de la population du Sénégal	38
Graphique I-12 : Evolution de la structure de la population par grand groupe d'âge (en %).....	43
Graphique I-13 : Rapports de masculinité selon l'âge	44
Graphique I-14 : Poids démographique selon les régions.....	44
Graphique I-15 : Taux d'accroissement démographique intercensitaire (%) par région entre 2013 et 2023.....	45
Graphique I-16 : Contribution régionale à l'accroissement de la population entre 2013 et 2023 (%).....	46
Graphique I-17 : Densité de la population du Sénégal selon la région.....	47
Graphique I-18 : Évolution de la densité (hbts/km ² de la population totale entre 1976 et 2023).....	47
Graphique I-19 : Pyramide des âges de la population urbaine.....	50
Graphique I-20 : Taux d'urbanisation par région en 2023	51
Graphique I-21 : Répartition (%) de la population urbaine par région	52
Graphique I-22 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2023	54
Graphique I-23 : Evolution de la population étrangère de 1988 à 2023	57

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La connaissance de l'état et de la structure de la population permet d'assurer l'intégration de la variable démographique dans le processus de développement. Pour répondre à ce besoin d'informations, le 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a collecté des données sur l'état et la structure qui permettent de décrire le volume de la population, les disparités spatiales de peuplement et la composition de la population selon le sexe et l'âge, mais aussi selon certaines caractéristiques socioculturelles à la date du recensement.

Le RGPH-5 a permis de dénombrer une population résidente de 18 126 390 habitants composée de 16 866 049 résidents présents et 1 260 341 résidents absents. Dans cette population, l'effectif des hommes représente 9 178 896 individus (50,6%) et celui des femmes correspond à 8 947 494 personnes (49,4%). Le rapport de masculinité met en évidence une légère supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes, qui se traduit par une valeur relative de 102,6 hommes pour 100 femmes.

L'analyse de la structure par âge, met en exergue la jeunesse de la population du Sénégal. En effet, les moins de 15 ans représentent 39,1% de la population, la tranche d'âge 15-64 ans, 57,1% et les 65 ans et plus font seulement 3,8%. Le ratio de dépendance démographique se situe à 75,2%, il est plus élevé en milieu rural (92,7%) qu'en zone urbaine (63,0%). L'âge moyen s'établit à 23,6 ans pour l'ensemble de la population. Il est de 23,2 ans chez les hommes et 24,1 ans pour les femmes. Par contre, l'âge médian de la population est de 19,0 ans au niveau national, 21,7 ans en milieu urbain et 16,6 ans en milieu rural.

L'analyse de l'allure de la pyramide des âges reflète également la jeunesse de la population, avec sa base élargie et le rétrécissement rapide vers un sommet effilé aux âges avancés. Cette configuration de la structure s'observe aussi bien pour le niveau national que pour les deux milieux de résidence (urbain et rural).

Les courbes de rapport de masculinité font ressortir indépendamment du milieu de résidence, un effectif d'hommes plus élevé entre les tranches d'âge 0-19 ans, 40-44 ans et 65-69 ans. En revanche, de 20-24 ans jusqu'à 35-39 ans et de 50-54 ans jusqu'à 60-64 ans et à partir de 70-74 ans, il est observé, quel que soit le milieu de résidence, moins d'hommes que de femmes, sauf pour les tranches d'âge susmentionnées.

Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire est de 2,9 % entre 2013 et 2023. Il est resté constant par rapport à la période 2002-2013. Par contre, la population s'inscrit dans une dynamique croissante marquée par une répartition géographique inégale entre les régions. En effet, la densité moyenne nationale est de 92 habitants au km² avec d'importantes variations d'une région à l'autre. A l'échelle régionale, la densité varie de 15 habitants au km² dans la région Kédougou à 7 478 habitants au km² pour la région de Dakar.

La population résidente en milieu urbain (9 922 399, soit 54,7%) est plus nombreuse que celle du milieu rural (8 203 991, soit 45,3%). Le taux d'urbanisation a connu une croissance régulière passant de 34,0% en 1976 ; 39,0% en 1988 ; 40,2% en 2002 ; 45,2 en 2013 et 54,7% en 2023.

Les caractéristiques socioculturelles de la population sont diversifiées, avec des traits dominants, comme l'utilisation des langues nationales par 97,6% de la population âgée de 3 ans et plus. Au niveau national 53,5% de la population utilisent le wolof comme première langue, 26,2% le pulaar, 9,6% le sereer et 2,9% le joola.

La présence des étrangers au Sénégal est une réalité remarquable, avec une population de 218 406 étrangers, soit 1,1% de la population résidente. Les étrangers vivant au Sénégal

sont pour l'essentiel des ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre, du Nord et d'Afrique australe. Cependant, les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux des pays voisins du Sénégal comme les Guinéens (38,9%), les Maliens (14,2%), les Bissau-guinéens (5,8%), les Gambiens (5,2%), et les Mauritaniens (2,5%), sont plus nombreux.

Par ailleurs, la présence des ressortissants de pays d'Europe (3,8%), d'Asie, (2,2%) d'Amérique (0,9%) et d'Océanie (0,1%), représentent (7,0%). Les personnes n'ayant pas déclaré leur nationalité font 4,6%.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
État et Structure de la population			
Population totale	9 922 400	8 203 991	18 126 390
Population masculine	5 007 820	4 171 076	9 178 896
Population féminine	4 914 581	4 032 913	8 947 494
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	102	103	103
Densité de la population			92
Rapport de dépendance démographique (%)	63	93	75,2
Proportion de femmes dans la population (%)	49,5	49,2	49,4
Population de moins d'un an (0 an)	231 604	215 746	447 350
Population de moins de 5 ans (0 - 4 ans)	1 094 708	1 149 029	2 243 737
Population de 3 - 5 ans	696 770	781 612	1 478 382
Population de 6 - 11 ans	1 381 354	1 523 504	2 904 858
Population de 12 - 15 ans	993 662	953 548	1 947 210
Population de 6 - 16 ans	2 601 603	2 671 795	5 273 398
Population de 16 - 18 ans	698 883	583 007	1 281 890
Population de moins de 15 ans (0 - 14 ans)	3 439 257	3 651 871	7 091 128
Enfants (0 - 17 ans)	4 151 406	4 261 628	8 413 034
Population de 15 - 24 ans	2 189 227	1 703 456	3 892 683
Population de 15 - 35 ans	3 931 159	2 862 361	6 793 519
Population de 15 - 64 ans	6 087 963	4 256 804	10 344 767
Population de 60 ans ou plus	620 780	459 743	1 080 523
Population de 65 ans ou plus	395 179	295 317	690 496
Population de 18 ans ou plus	5 770 993	3 942 363	9 713 357
Population de 15 - 49 ans	5 293 821	3 703 495	8 997 316
Population de 10 - 19 ans	2 371 362	2 171 160	4 542 522
Population des femmes en âge de procréer (15 - 49 ans)	2 665 529	1862730	4 528 260
Âge moyen de la population	25	21,9	23,6
Âge moyen des hommes	24,6	21,4	23,2
Âge moyen des femmes	25,5	22,5	24,1
Âge médian de la population	21	17	19
Âge médian des hommes	20,4	15,9	18,3
Âge médian des femmes	21,7	17,4	19,7
Proportion d'individus possédant un acte d'état civil	88	72,9	81,2

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

INTRODUCTION

L'objectif du 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 en rapport avec la thématique « **Etat et Structure, Urbanisation et Caractéristiques socioculturelles de la population** » est de : « *connaître l'effectif global de la population sénégalaise, sa structure par sexe et par âge et sa répartition selon le milieu de résidence et les différentes entités administratives* ». Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique vise à :

- décrire la taille de la population résidente au Sénégal et sa variation par milieu de résidence et par région;
- décrire la structure par sexe et par âge de la population ;
- analyser la densité de la population par région ;
- décrire la population urbaine et sa répartition spatiale et ;
- présenter la population selon certaines caractéristiques socioculturelles

La population constitue la première richesse d'une nation. C'est ainsi que les questions relatives aux relations population et développement préoccupent tous les pays. Les nombreux sommets et conférences tenus sur les questions de population et développement témoignent de leur importance. En effet, les effectifs par âge et par sexe et les caractéristiques socioculturelles de la population, permettent d'appréhender et de comprendre la dynamique démographique. La connaissance de l'état et de la structure d'une population est indispensable dans la mesure où elle répond aux besoins nationaux en données de base.

L'état de la population est l'ensemble de ses caractéristiques à une date donnée. Ces dernières renvoient à deux éléments essentiels que sont, d'une part, la *dimension ou la taille* de la population et, d'autre part, sa *composition*. L'état et la structure de la population présentent sa physionomie à un moment donné de son histoire. Ils sont utiles aussi bien du point de vue purement démographique, que du point de vue de l'information nécessaire à la conduite de la politique de développement économique et sociale.

Les données d'état et structure sont nécessaires dans l'élaboration des projections démographiques, la planification du développement socio-économique à moyen et long termes. Elles permettent également de planifier la répartition de la population selon les unités administratives, la détermination du poids numérique de la population d'âge électoral pour chaque sexe et pour tous les niveaux administratifs. En plus, la généralisation de la décentralisation avec la communalisation intégrale, a créé de nouveaux besoins en données à jour sur la population des communes pour leur prise en compte dans les projets de développement.

Par ailleurs, la valeur du dénominateur fournie par la structure par sexe et par âge, en particulier l'effectif et la composition par sexe des populations spécifiques est également nécessaire pour le calcul des indicateurs utilisés pour déterminer les besoins des programmes sectoriels de développement (santé, éducation, emploi, etc.). De même, elle sert aussi de base de calcul pour le renseignement de certains indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable (ODD).

En outre, les données relatives à la structure par sexe et par âge, l'accroissement de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques socioculturelles constituent les informations les plus demandées. Leur importance a été maintes fois soulignée dans le Programme d'actions de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire en 1994. De plus, l'atteinte de certains Objectifs de Développement durable (ODD) nécessite la disponibilité des données sur la structure de la population.

En outre, la connaissance des caractéristiques socioculturelles (nationalité, langue parlée, etc.) de la population permet de faire un meilleur ciblage des actions à mener en matière de communication pour le changement de comportement et de sensibilisation auprès des populations spécifiques.

Le Sénégal a pris part à de grandes rencontres internationales, durant lesquelles il a adhéré aux recommandations et résolutions qui en sont issues. Il s'agit de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (Rio, 1992), la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au Caire en 1994, le Sommet mondial sur le Développement social (Copenhague, 1995), la Conférence internationale sur la Femme (Beijing, 1995), la Conférence internationale sur l'Habitat et les Etablissements humains tenue à Istanbul en 1996, enfin la Conférence mondiale sur «le Logement et le Développement urbain durable », Habitat III, à Quito (Equateur, 2016).

Au regard des besoins fondamentaux de la population de plus en plus importants et pressants, le Sénégal s'est doté d'une politique de population depuis 1988, mise à jour en 2005. Par conséquent, avec les nouvelles données de population du RGPH-5, il importe de procéder à son actualisation. Dans cette dynamique d'intégration des variables démographiques dans le processus de développement, le pays a réalisé un effort particulier en matière de collecte de données. En effet, depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a réalisé cinq recensements généraux de la population, à savoir ceux de 1976, 1988, 2002, 2013 et le cinquième en 2023.

Le recensement constitue la principale source d'informations sur l'état et la dynamique de la population. Il permet de connaître, à une date donnée (simultanéité), l'effectif de la population d'un territoire ou une partie de celui-ci, sa répartition par unité administrative et sa structure selon les caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

De ce qui précède, il convient de retenir que les données sur la répartition spatiale et la structure de la population du Sénégal répondent à des besoins multiples et variés des acteurs et des partenaires au développement (gouvernement, organisation de la société civile, organismes internationaux, chercheurs, étudiants, etc.).

Ceci justifie l'intérêt du présent rapport d'analyse qui s'articule autour de six (6) parties que sont: (i) définition des concepts, (ii) évaluation de la qualité des données, (iii) état et structure de la population, (iv) densités de la population, (v) urbanisation et (vi) caractéristiques socioculturelles de la population..

I.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Population

Une population est un ensemble d'individus coexistant à un moment donné et délimité selon des critères variés d'appartenance. Plus communément, le mot population désigne l'ensemble des habitants d'un territoire (état, province, département, ville, village...) à une date donnée (population totale). Il peut aussi désigner des fractions variées de cet ensemble (population urbaine, rurale, population scolaire, population active, etc.).

Population de référence

La population de référence se définit par rapport au lieu d'observation ou au lieu de résidence habituelle à une date précise appelée date de référence. La date de référence est la nuit qui précède le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Elle permet de distinguer les personnes présentes (résidents présents et visiteurs) des personnes absentes (résidents absents).

Résident présent – Résident absent

Le concept de résidence est lié à celui de domicile habituel (logement où on habite depuis au moins six mois ou on a l'intention de résider pendant plus de six mois). Les résidents d'une localité peuvent donc être classés en deux catégories :

Résidents présents (R.P.) : ceux qui ont passé la nuit de référence dans le logement ; autrement dit toute personne qui a fait six (6) mois ou plus ou ayant l'intention de faire six (6) mois ou plus et ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Résidents absents (R.A.) : ceux qui n'ont pas passé la nuit de référence dans le logement et dont l'absence remonte à moins de six mois (et dont on a toutes les raisons de penser qu'ils ont l'intention de revenir). Autrement dit, toute personne qui a fait six (6) mois ou plus ou ayant l'intention de faire six (6) mois ou plus dans le ménage et n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Visiteur

Les visiteurs ne sont pas des résidents mais des personnes présentes dans le ménage la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Autrement dit, toute personne qui n'a pas fait six (6) mois ou plus ou n'ayant pas l'intention de faire six (6) mois ou plus et ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Population de droit ou population résidente

La population de droit (population résidente) est constituée des résidents présents et des résidents absents, tandis que la population de fait (population présente) est constituée de résidents présents et des visiteurs. Les analyses sur l'état de la population portent généralement sur la population de droit qui constitue la population d'un pays. Cette population fera objet de la présente analyse car avec elle, on saisit des situations plus permanentes sur lesquelles sont bâtis les projets et programmes de développement.

Population comptée à part

La population comptée à part est constituée des ménages collectifs et de la population flottante.

Population flottante : La population dite « FLOTTANTE » est celle constituée de personnes sans-logis vivant aux abords des marchés, dans des entrepôts ou des abris de fortune, ou même les trottoirs, etc. Cette population se rencontre surtout dans le milieu urbain, principalement à Dakar.

État d'une population

L'état de la population est l'effectif et la composition (structure) de cette population selon divers critères (âge, sexe, état matrimonial, degré d'instruction, profession...).

L'état de la population porte donc sur l'ensemble des caractères que présente la population à une date donnée. Ces caractères comprennent : la taille de la population, sa répartition sur le territoire suivant le découpage administratif, sa composition selon les caractéristiques essentielles telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'ethnie, la nationalité, la langue, la religion, etc.

Structure d'une population

La composition de la population selon diverses caractéristiques (variables) démographiques ou non est appelée structure de la population (exemple, structure de la population par âge, par sexe, par niveau d'instruction...). La structure fait donc partie de l'état d'une population.

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité. Par ailleurs, le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il fournit des indications sur la concordance des effectifs entre les deux sexes et est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, si sa valeur est inférieure à 100, cela signifie que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Pour rappel, le rapport de masculinité à la naissance, est de 105 garçons pour 100 filles.

Rapport de dépendance démographique

Le rapport de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Densité

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Urbanisation : (Cf. nouvelle définition du concept de l'urbain, section « Urbanisation »).

Taux d'urbanisation : c'est le rapport de la population urbaine à la population totale.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. Les habitants d'un pays peuvent être répartis en nationaux (citoyens ou sujets, qui appartiennent au pays) en étrangers (citoyens d'un autre pays) et les personnes ne possédant pas de nationalité. La nationalité est régie par un ensemble de dispositions réglementaires parfois rassemblées dans un code de nationalité. C'est donc un concept juridique.

I.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

I.2.1. EVALUATION INTERNE

I.2.1.1. Proportion des non déclarés

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que par la population pour les variables suivantes : *type de population, âge, sexe, nationalité, possession d'un acte de naissance, première langue la plus souvent parlée et deuxième langue la plus souvent parlée*. Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension des acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables devrait être enregistrée.

Le tableau suivant rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, l'ensemble des cibles et catégories concernées ont répondu aux questions, à l'exception de quelques individus appartenant à la population flottante pour lesquels la nationalité n'a pas été déclarée. Ainsi, l'ensemble des variables d'analyse ciblées peuvent être utilisées sans réserve.

Tableau I-1 : Examen de la qualité des variables

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	Cas valides (a)	Cas manquants (b)	Taux de valeurs manquantes (%), (c)
1.	Type de population	POP_TYPE	18 126 390	0	0%
2.	Age	B08	18126390	0	0%
3.	Sexe	B06	18126390	0	0%
4.	Possession d'acte de naissance	B10	17683038	0	0%
5.	Nationalité	B16	18126152	238	0,001%
6.	Première langue parlée	B18	17683038	0	0%
7.	Deuxième langue parlée	B19	17683038	0	0%

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : $c = [b/(a+b)] * 100$

I.2.1.2. Rapport de masculinité

Il ressort des résultats du RGPH-5 de 2023, un rapport de masculinité de 102,6 hommes pour 100 femmes au niveau national. En milieu urbain, le rapport de masculinité est de 101,9% et 103,4% en milieu rural (Cf. tableau résumé des indicateurs). Ce résultat signifie qu'au Sénégal, il y a plus d'hommes que de femmes et les inégalités dans la répartition de

la population selon le sexe sont relativement faibles en milieu urbain. En outre, l'importance numérique de la population masculine par rapport à la population féminine est une particularité du RGPH-5 2023, avec l'avènement d'un renversement de la situation. En effet, pour rappel aux recensements de 1976, 1988, 2002 et 2013, les rapports de masculinité donnaient une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes.

I.2.1.3. Qualité de la déclaration de l'âge

La précision avec laquelle les populations déclarent leurs âges peut être appréhendée par la forme d'enregistrement de l'âge. En effet, l'information sur l'âge est enregistrée sous différentes formes : le mois et l'année de naissance, l'année de naissance et le nombre d'années d'âge. Les résultats du RGPH-5 consignés dans le **Tableau I-2** indiquent que 43,6% de la population connaissent le mois et l'année de naissance, 26,9% ont déclaré l'année de naissance et 29,5% le nombre d'années d'âges. Il n'y a pratiquement pas de différence dans la forme de déclaration de l'âge quel que soit le sexe.

Ce résultat obtenu serait probablement lié aux consignes données aux agents recenseurs pour la collecte de cette variable clé dans le calcul des indicateurs sciodémographiques, entre autres. Par ailleurs, le recours au calendrier historique embarqué dans l'application de collecte du dénombrement a beaucoup contribué à l'atteinte des résultats, notamment le renseignement du nombre d'années d'âges, qui passe de 25,4% (RGPHAE, 2013) à 29,5% (RGPH-5, 2023).

Tableau I-2 : Répartition (%) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le sexe du déclarant

Forme de déclaration de l'âge	Sexe (%)		Ensemble
	Homme	Femme	
Mois et année de naissance connus	21,1	22,5	43,6
Année de naissance seulement connue	13,9	13,0	26,9
Nombre d'années connues	15,6	13,9	29,5
Total	50,6	49,4	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, la proportion par âge des personnes ayant un acte de naissance permet d'avoir une idée de l'état de fonctionnement de l'état civil au Sénégal. En effet, 18,8% de la population résidente ne possède ni acte de naissance ni jugement supplétif.

Tableau I-3 : Répartition (%) par âge de la population ayant un acte de naissance ou jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence

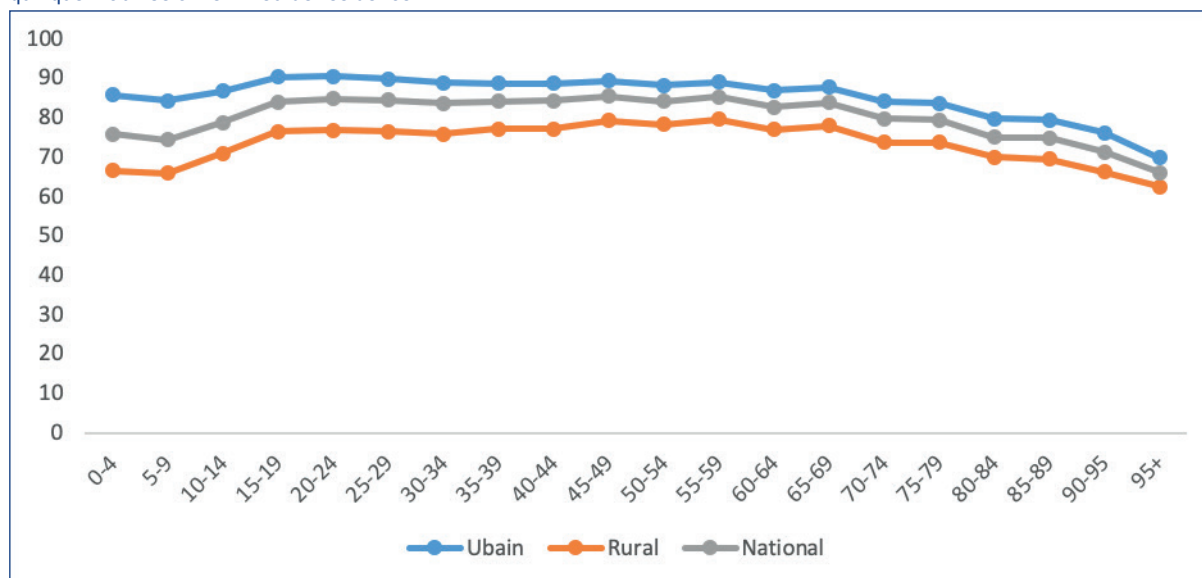
Groupes d'âge	Urbain			Rural			National		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
0-4	85,8	85,8	85,8	67,0	66,2	66,6	76,1	75,8	76,0
5-9	84,5	84,4	84,4	66,6	65,4	66,0	74,7	74,2	74,5
10-14	86,7	87,1	86,9	71,5	70,8	71,1	78,7	78,9	78,8
15-19	90,4	90,3	90,4	77,7	75,4	76,6	84,5	83,7	84,1
20-24	91,3	90,0	90,6	79,4	74,6	76,9	86,2	83,6	84,9
25-29	91,2	89,0	90,0	79,6	73,9	76,6	86,5	82,8	84,6
30-34	90,4	87,4	88,9	79,2	72,8	75,9	86,1	81,7	83,8
35-39	90,2	87,4	88,8	79,9	74,7	77,2	86,3	82,4	84,3
40-44	90,2	87,3	88,8	80,2	74,3	77,3	86,4	82,4	84,4
45-49	91,0	87,8	89,4	82,0	76,7	79,3	87,5	83,4	85,5
50-54	90,2	86,6	88,3	81,3	75,8	78,4	86,6	82,0	84,2

Groupes d'âge	Urbain			Rural			National		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
55-59	91,1	87,5	89,2	82,6	77,0	79,7	87,7	83,3	85,4
60-64	89,1	85,0	87,0	80,5	73,8	77,0	85,5	80,3	82,8
65-69	90,2	85,7	87,9	81,5	74,3	78,0	86,7	81,3	84,0
70-74	87,2	81,6	84,3	77,6	70,3	73,8	83,0	76,7	79,8
75-79	86,7	81,2	83,7	77,2	70,4	73,8	82,4	76,7	79,5
80-84	83,4	76,9	79,8	74,0	66,6	70,0	78,7	72,1	75,1
85-89	82,0	77,6	79,5	73,5	65,8	69,6	77,9	72,5	75,0
90-95	80,0	73,9	76,3	69,6	63,8	66,4	74,5	69,1	71,4
95+	75,1	66,7	69,9	67,6	58,8	62,6	71,0	62,9	66,2
Total	88,8	87,3	88,0	74,4	71,4	72,9	82,2	80,2	81,2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La non possession d'un acte de naissance est plus accentuée en milieu rural (32,3%) qu'en zone urbaine (16,1%), quel que soit le sexe. Dans le milieu rural, la proportion de personnes résidentes qui disposent d'un acte de naissance ou jugement supplétif s'établit globalement à 67,7%, tandis qu'en milieu urbain elle atteint 83,9%. Cette situation serait la résultante du niveau de sous-déclaration à l'état civil, qui se fait mieux en milieu urbain que dans la zone rurale.

Graphique I-1 : Courbe de la proportion de la population résidente disposant d'un bulletin de naissance par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence



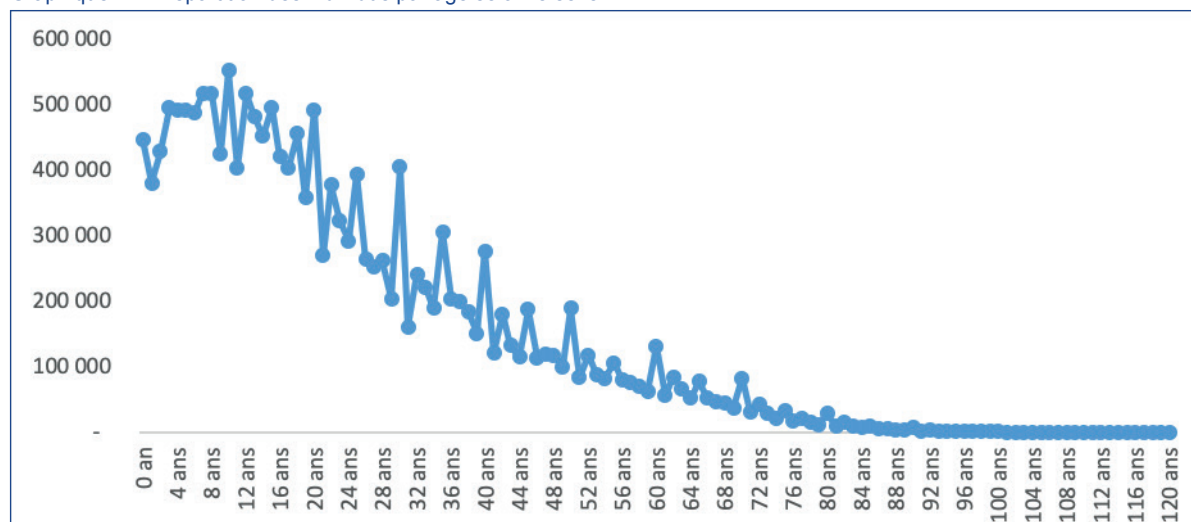
Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.2.1.4. Examen de la distribution par âge

a) Proportion de l'effectif de population par âge

Les résultats de la représentation graphique de la proportion des effectifs par âge mettent en évidence l'existence d'une préférence des âges ronds, avec des pics dominants pour les âges terminés par 0 ou 5. L'absence de préférence devrait donner une courbe avec une allure sous forme de parabole décroissante.

Graphique I-2 : Répartition des individus par âge selon le sexe

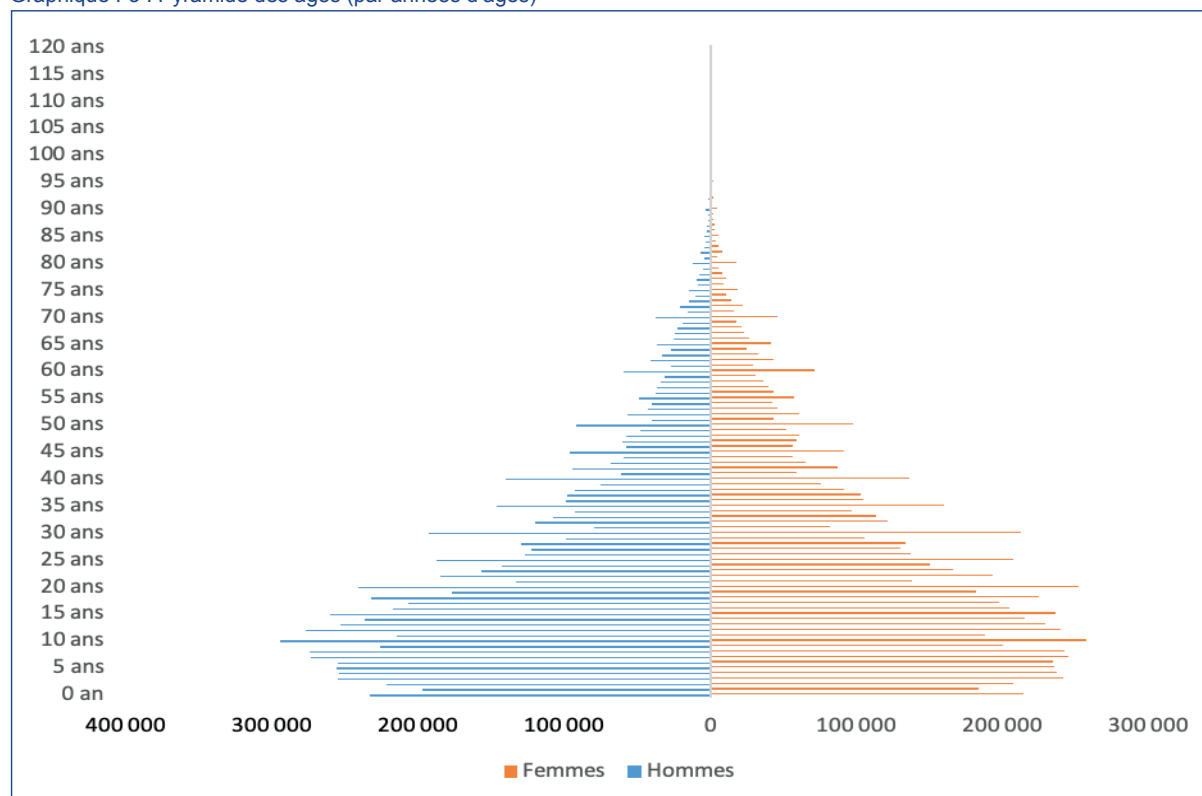


Source : ANSD. RGPH-5, 2023

b) Pyramide des âges

L'analyse de l'allure de la pyramide des âges renseigne globalement sur la qualité de la déclaration d'âge. En effet, les âges attractifs correspondent à des effectifs importants, tandis que les âges répulsifs sont associés à des effectifs faibles. La pyramide des âges obtenue avec les données du RGPH-5 (**Graphique I-3**) met en exergue l'attraction pour les âges ronds terminés par les chiffres 0 et 5. Par ailleurs, il se dégage un déficit d'enfants de 1 à 4 ans. Ce qui serait probablement dû à un problème de sous déclaration des enfants de cette tranche d'âge associé à un transfert vers les âges supérieurs.

Graphique I-3 : Pyramide des âges (par années d'âges)



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

L'attraction ou la répulsion pour certains âges s'observe également à travers le calcul des indicateurs d'évaluation de la structure par âge et par sexe.

1.2.1.5. Mesure des attractions/répulsions des âges et Indices de préférence

Plusieurs indices sont élaborés afin de tester la qualité des répartitions par âge observées et de mesurer leur degré d'exactitude en vue de pouvoir procéder à des comparaisons. Ces indices de mesure de l'attraction ou de la répulsion des âges terminés par un chiffre donné, visent à apprécier la qualité des données sur la structure par âge. Il s'agit des indices de Whipple, de Myers, de Bachi et de l'Indice combiné des Nations Unies.

✓ Indice de Whipple

Il mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par 0 ou 5, pour compenser l'effet dû à la décroissance normale des effectifs dans les groupes d'âges successifs. L'indice de Whipple se calcule en rapportant à l'effectif des 23-62 ans, l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 entre ces limites, et en multipliant le résultat par 5.

Si tous les âges se terminent par 0 ou 5, cas où l'attraction est parfaite vers ces âges, l'indice vaut 5. S'il n'y a aucune attraction ou répulsion pour ces âges, il vaut 1. Si la répulsion est totale, cas où aucun âge ne se termine par 0 et 5, l'indice est nul (Gendreau, 1993).

La règle d'interprétation de l'indice de Whipple est la suivante :

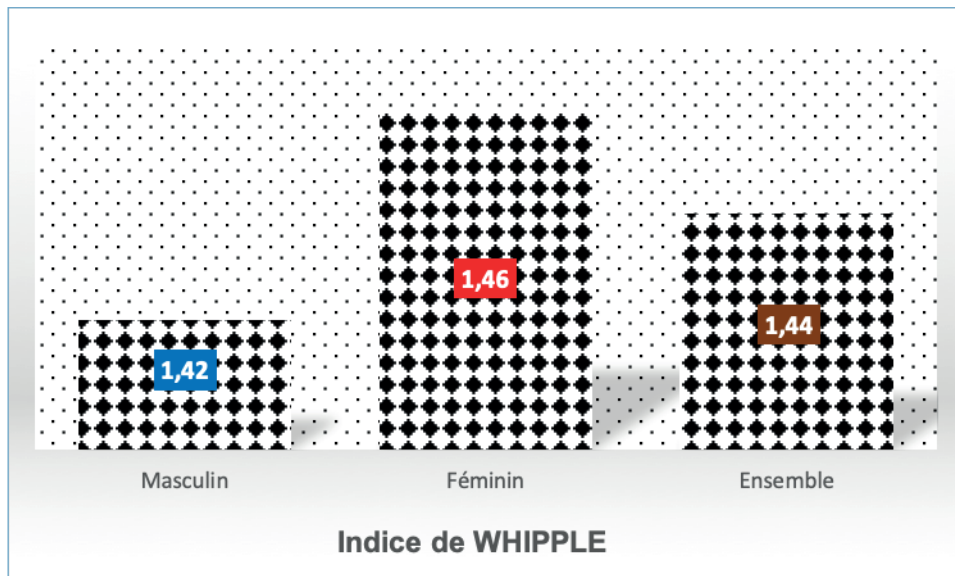
- ✓ Si $I_w = 0$, aucun âge ne se termine par 0 ou par 5
- ✓ Si $I_w = 5$, tous les âges enregistrés se terminent par 0 et 5
- ✓ Si $I_w < 1$, il y a répulsion pour le 0 et le 5
- ✓ Si $I_w = 1$, il n'y a aucune attraction ou répulsion pour ces âges
- ✓ Si $1 < I_w < 5$, il y a attraction, d'autant plus forte que I_w est voisin de 5

La formule de calcul de l'indice de Whipple est la suivante :

$$I_w = \frac{P_{25} + P_{30} + P_{35} + P_{40} + P_{45} + P_{50} + P_{55} + P_{60}}{\frac{1}{5} \sum_{i=23}^{i=62} P_i}$$

Dans la présente analyse, cet indice déterminé avec les données du RGPH-5 à partir de la procédure « SINGAGE » du logiciel « PAS », donne une valeur de **1,44** qui confirme l'attraction réelle pour les âges se terminant par 0 ou 5, qui est beaucoup plus forte pour le sexe féminin avec une valeur de l'indice évaluée à **1,46**.

Graphique I-4 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Le calcul de l'indice séparé pour 0 et 5 ans permet d'améliorer la capacité d'appréciation de la qualité des données en plus de l'indice global. Les formules de calcul sont les suivantes :

$$I_{w0} = \frac{10(P30 + P40 + P50 + P60)}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

$$I_{w5} = \frac{10(P25 + P35 + P45 + P55)}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

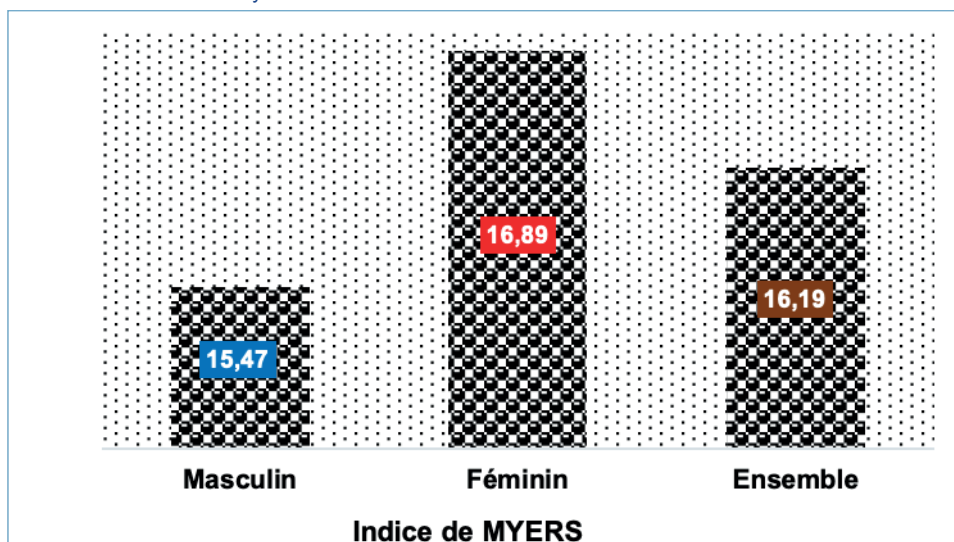
Les résultats prouvent que pour les âges se terminant par 0 et par 5, les valeurs des indices de Whipple se situent respectivement à **1,44** et **1,43** et confirment ceux issus de l'évaluation graphique des données sur l'âge des individus. Par conséquent, il existe une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5. En revanche, il convient de noter que ces résultats, plus proches de 0 que de 5, n'entachent en rien la qualité des données.

✓ Indice de Myers

A l'opposé, l'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges se terminant par les chiffres allant de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chaque âge terminé par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentiels. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (**Gendreau, 1993, p. 177**).

L'indice est presque nul en l'absence d'attraction et de répulsion. Il atteint une valeur maximale de 180 en cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, Pour l'obtenir, la procédure « SINGAGE » du logiciel « PAS » est utilisée. Le résultat montre que l'indice s'établit à **16,2** pour les deux sexes réunis. La répulsion est plus fréquente chez les femmes (**16,9** contre **15,5** pour les hommes).

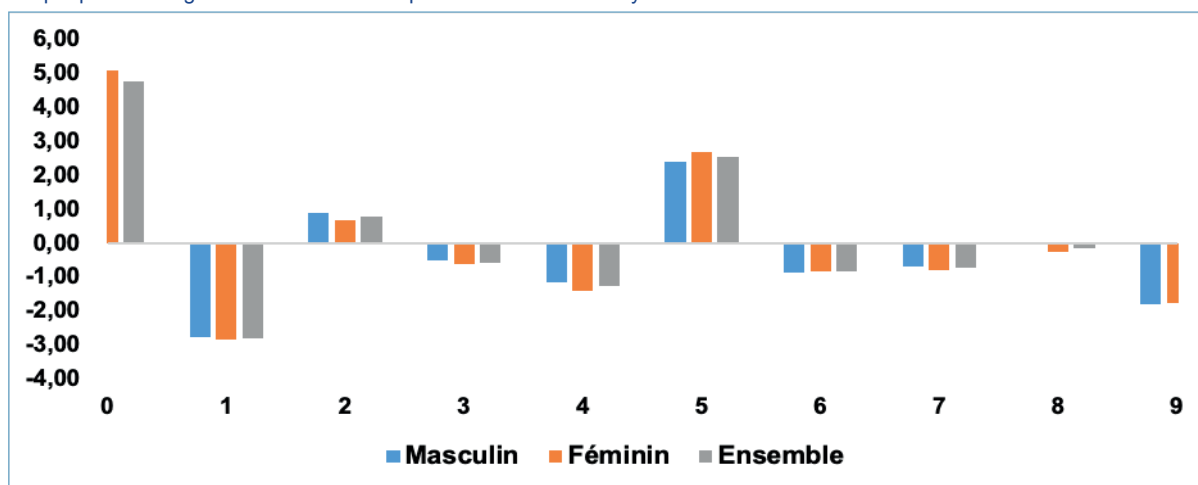
Graphique I-5 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, les résultats montrent que les âges se terminant respectivement par 1, 9, 4, 6, 7, 3 et 8 sont répulsifs pour tous les sexes, surtout pour le sexe féminin (8). En revanche, les chiffres 0, 5 et 2 sont attractifs pour les deux sexes.

Graphique I-6 : Degré d'attraction ou de répulsion de l'indice de Myers selon le sexe



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

A l'instar de l'indice de Whipple, l'indice de Myers confirme également l'attractivité des chiffres terminés par 0 et 5. En outre, il montre que le chiffre 2 est aussi attractif pour les deux sexes.

Tableau I-4 : Indice Myers des données du RGPH-5 selon le sexe

Sexe	Répulsifs	Attractifs
Homme	1, 9, 4, 6, 7, 3	5, 2
Femme	1, 9, 4, 6, 7, 3	0, 5, 2
Ensemble	1, 4, 6, 7, 3, 8	0, 5, 2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Indice Combiné des Nations Unies

L'indice combiné des Nations Unies ou indice de régularité sexe-âge donne des indications sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Il se calcule à partir de la répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux.

Le calcul de l'Indice combiné des Nations-Unies permet de mesurer le degré de perturbation de la structure par âge selon le sexe. La valeur de cet indice augmente avec l'importance des perturbations. L'Indice combiné des Nation-Unies est constitué de trois éléments:

- i. l'Indice de régularité de la structure des âges par sexe (Iram et Iraf). Il se définit comme la moyenne des différences absolues entre 100 et le rapport des âges.
- ii. l'Indice de « rapport de masculinité » ou indice de régularité de sexe (Irs) qui se définit comme l'écart entre les rapports de masculinité d'âges successifs.
- iii. l'Indice combiné des Nations Unies (ICNU) est défini pour les groupes d'âges compris entre 0 et 75 ans et s'obtient par la formule suivante :

$$ICNU = Iram + Iraf + (3 * Irs)$$

et si i), ICNU < 20 la situation relative à l'âge et au sexe peut être considérée comme précise;

ii) 20 < ICNU < 40, les données sont imprécises et des précautions doivent être prises pour leur interprétation;

iii) 40 < ICNU < 60, les données sont déficientes et des méthodes robustes doivent être utilisées pour les ajuster.

iv) ICNU > 60, il faut éviter d'utiliser ces données car elles sont de mauvaise qualité.

En pratique, l'effectif de population par groupe d'âge et par sexe (A_i) obtenu à partir des données du RGPH-5 constitue le point de départ pour;

- i calculer $B_i = 0,5 * (A_{i-1} + A_{i+1})$;
- ii calculer $100 * C_i = A_i / B_i$;
- iii calculer $D_i = 100 - 100 * C_i$;

Le résultat obtenu se présente comme suit :

- A = l'indice de régularité de la structure des âges pour le sexe masculin (Iram).
✓ **Moyenne (A) = 7,1**
- B = l'indice de régularité de la structure des âges pour le sexe féminin (Iraf).
✓ **Moyenne (B) = 7,7**
- C = l'Indice de « rapport de masculinité » ou indice de régularité de sexe (Irs).
✓ **Moyenne (C) = 4,5**
- ICNU = A + B + (3 * C).
✓ **ICNU = 7,1 + 7,7 + (3 * 4,5) = 28,3**

La valeur de l'ICNU s'établit ainsi à 28,3 et se trouve dans l'intervalle 20 à 40, ce qui implique qu'il y a quelques imprécisions sur les données de la structure par âge et par sexe, qui nécessitent la prise de précautions dans leur interprétation qui n'entache en rien la qualité des analyses.

En définitive, l'indice de Whipple se situe entre 1 et 5, l'indice de Myers est supérieur à 10, ce qui traduit l'existence d'attractions et de répulsions pour certains âges précités. L'ICNU vaut 28,3, ainsi son niveau est supérieur à 20 mais inférieur à 40. Par conséquent, les données peuvent être considérées comme étant relativement de bonne qualité et peuvent être ajustées ou non.

Toutefois, les ajustements faits sur l'âge ne sont pas sans conséquences sur les différents indicateurs du recensement. En effet, il est déconseillé d'ajuster les données y relatives, notamment lorsque l'ICNU se situe dans la fourchette jugée acceptable comme c'est le cas pour la structure par âge national issue du RGPH-5.

Il faut toutefois rappeler que, pour les besoins relatifs à la production des projections démographiques par année d'âge, la structure par âge doit être lissée en ayant recours à l'une des cinq méthodes existantes : (1) Carrier-Farrag, (2) Karup-King-Newton, (3) Arriaga, (4) Nations Unies, et (5) moyenne mobile), en vue de mieux refléter la réalité et la régularité des données. Pour ce faire, la procédure AGESMTH1 du logiciel « PAS » de US Census Bureau sera mise à contribution.

Pour chacune des méthodes, le lissage est effectué pour chaque sexe. Dans la pratique, l'approche d'Arriaga est considérée comme étant plus appropriée pour les données du Sénégal. Ainsi, les données de la structure par âge et sexe utilisées dans l'élaboration de la pyramide des âges et des projections démographiques sont ajustées à partir de cette méthode d'Arriaga.

Toutefois, il convient de préciser que les données utilisées dans le calcul des indicateurs présentés dans ce rapport ne sont pas ajustées. Par ailleurs, les données sont de qualité satisfaisante et peuvent être utilisées en l'état pour les analyses.

1.2.2. EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX

L'évaluation de la qualité des effectifs obtenus du point de vue de leur exhaustivité nécessite un rapprochement des résultats du recensement avec ceux issus d'autres sources comme l'Enquête Post-Censitaire, le RGPHAE de 2013 et les sources administratives.

1.2.2.1. Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement général (EPC)

Dans le cadre de l'évaluation de la couverture géographique et de la qualité du dénombrement du 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023, une enquête poste censitaire (EPC) a été réalisée du 18 août au 15 septembre 2023, soit un peu moins de deux mois après la fin du dénombrement général. L'opération a eu pour objectif principal de déterminer le taux de couverture du recensement et d'apprécier la qualité des données recueillies.

La population résidente recensée au RGPH-5 de 2023 dans les ménages ordinaires s'élève à 17 248 414 habitants avec un taux de couverture évalué à 96,0%. Ce taux était estimé à 94,0% au RGPHAE de 2013, soit un bond qualitatif de 2 points de pourcentage. Selon les strates retenues les taux de couverture les plus élevés sont observés dans la strate rurale (97,3%) et dans la strate « autres communes » (96,7%). La strate constituée du département de Dakar qui abrite la capitale a enregistré le taux de couverture le plus faible (86,4%) comme l'indique le **Tableau I-5**.

Ainsi, la population résidente des ménages ordinaires après intégration des résultats de l'EPC s'établit à 17 683 038 habitants, Par ailleurs, avec une prise en compte des effectifs de la population comptée à part (population des ménages collectifs : 431 473 habitants et population flottante : 11 879 habitants), la population résidente au Sénégal en 2023 est de 18 126 390 habitants.

Tableau I-5 : Résultats de l'enquête post-censitaire de couverture (EPC) par strate, milieu de résidence et niveau national, avec distribution de la population du système dual par sommation (hors population comptée à part)

STRATES	Taux de couverture	Facteur d'ajustement	Population recensée sans les PCP	Vraie population du système dual
DEPARTEMENT DE DAKAR	86,4	1,14031085	1 087 625	1240231
AUTRES COMMUNES DE DAKAR	96,1	1,02018228	2 359 958	2407587
GRANDES COMMUNES	95,2	1,02466549	3 322 629	3404583
AUTRES COMMUNES	96,7	1,01071171	1 501 850	1517937
MILIEU RURAL	97,3	1,00968066	8 976 352	9063249
NIVEAU NATIONAL	96,0	1,02183173	17 248 414	17 633 588

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.2.2.2. Evaluation du taux d'accroissement intercensitaire

L'évaluation du taux d'accroissement intercensitaire repose sur le principe selon lequel l'évolution démographique s'appuie sur une certaine régularité. Ainsi, sauf événements exceptionnels, le taux d'accroissement varie régulièrement durant la période intercensitaire avec une tendance constante. Toutefois, si de grands écarts restent inexpliqués, cela constitue un signe annonciateur d'erreurs probables. En effet, les limites probables de variation du taux d'accroissement intercensitaire sont déterminées par les conditions ci-après :

- ✓ il faut des situations exceptionnelles pour que la population diminue ;
- ✓ tous les taux d'accroissement naturel se situent en moyenne entre 0 et 3% par an.

I.2.2.3. Evaluation du calcul du taux d'accroissement intercensitaire

Les deux (2) derniers Recensements généraux de la Population et de l'Habitat de 2013 et 2023 ont fourni une population dénombrée résidant dans les ménages ordinaires, évaluée respectivement à 12 624 574 et 17 248 414 d'habitants, soit un taux d'accroissement intercensitaire observé de 3,12%. Alors que pour l'ensemble de la population dénombrée (ménages ordinaires, collectifs et population flottante), soit respectivement 12 851 567 (2013) et 17 691 766 (2023), le taux est estimé à 3,20%. Chacun de ces taux d'accroissement est le résultat de l'effet combiné des mouvements naturels de la population, à savoir la natalité et la mortalité et des mouvements migratoires. Ils sont déterminés aussi par le degré de couverture des deux recensements.

Cependant, en considérant la population résidente des ménages ordinaires ajustée avec les différents taux de couverture obtenus dans les deux opérations, le taux d'accroissement intercensitaire s'établit à 2,86 %. Tandis qu'en prenant en compte dans le procédé de calcul en plus de la population des ménages ordinaires ajustée, la population des ménages collectifs et la population flottante (sans domicile fixe), le taux d'accroissement intercensitaire est de 2,94%.

Ainsi, les variations entre le taux observé et celui ajusté sont relativement faibles, dans les deux cas de figures susmentionnés. De plus, l'examen du taux d'accroissement intercensitaire selon le sexe montre également très peu de variations par rapport au niveau national. Par conséquent, pour une prise en considération des ajustements opérés au niveau de cet indicateur, la valeur du taux d'accroissement intercensitaire retenue est de 2,94%.

Tableau I-6 : Calcul du taux d'accroissement intercensitaire

Population résidente du RGPHAE et du RGPH-5	Population résidente de :		Taux d'accroissement (%)
	2013	2023	
Population résidente recensée (ménages ordinaires)	12 624 574	17 248 414	3,12
Population résidente recensée du sexe masculin (ménages ordinaires)	6 204 317	8 734 302	3,42
Population résidente recensée du sexe féminin (ménages ordinaires)	6 420 257	8 514 112	2,82
Population résidente recensée (ménages ordinaires, collectifs et population flottante)	12 851 567	17 691 766	3,20
Taux de couverture	94,0	96,0	-
Population résidente corrigée (ménages ordinaires)	13 281 722	17 683 038	2,86
Population résidente corrigée (ménages ordinaires, collectifs et population flottante)	13 508 715	18 126 390	2,94

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

En outre, l'effectif de population supposé non couverte est négligeable. En effet, en procédant à une redistribution de cette quantité sur les 25 224 localités que compte le Sénégal, le constat est que chacune n'aura que 26 individus de plus en moyenne. Par conséquent, cet effectif est considéré comme négligeable et le volume de population dénombré et ajusté avec l'EPC est utilisé.

I.2.2.4. Variation du taux d'accroissement intercensitaire

L'accroissement naturel (r) qui résulte des mouvements naturels de la population (natalité et mortalité), est l'excédent des naissances par rapport aux décès au cours de la période de référence (en général une année). Ce taux est déterminé par la différence entre le Taux Brut de Natalité (TBN) et le Taux Brut de Mortalité (TBM). Le calcul de ces deux indicateurs qui consiste à rapporter les événements «naissances» et «décès» annuels à la population moyenne (Pm) de la période de référence donne les résultats ci-après.

TBN = 27,9 pour 1 000

TBM = 4,9 pour 1 000

TAN = 2,3%

Il ressort de l'examen des résultats susmentionnés que le taux d'accroissement naturel (2,3%) est assez différent du taux d'accroissement intercensitaire (2,9%). En effet, l'écart entre les deux taux qui est de 0,3%, est plus ou moins important et cela suppose qu'un solde migratoire nulle ne peut être retenu comme hypothèse de travail pour le cas du Sénégal. Ainsi, en comparant la période 2002-2013 où le taux net de migration était de - 0,33% à celui de la période 2013-2023 qui est de - 0,26%, il apparaît une légère baisse. Malgré ce repli durant la dernière décennie, ces données confirment la situation du Sénégal qui est resté un pays d'émigration de 2002 à 2023. Par ailleurs, le résultat de la comparaison des taux d'accroissement intercensitaire de 2002-2013 et 2013-2023, indique une différence de 0,23% due à la baisse du taux d'accroissement naturel de - 0,72% et un accroissement léger du taux net de migration (+0,08%), comme il apparaît dans le tableau ci-après.

Tableau I-7 : Evolution du taux d'accroissement intercensitaire entre les trois (3) derniers recensements (2002 ; 2013 et 2023)

Taux	2002-2013	2013-2023	écart
	(1)	(2)	(3) = (2)-(1)
Taux d'accroissement intercensitaire (en %)	2,71	2,94	+ 0,23
Taux d'accroissement naturel (en %)	3,02	2,30	-0,72
Taux net de migration (en %)	-0,33	-0,26	+ 0,08

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

1.2.2.5. Contrôle de la vraisemblance de la répartition spatiale des effectifs

La répartition spatiale de la population est dictée par des logiques de concentration des activités économiques, des infrastructures et équipements de base entre autres. Le RGPH-5 de 2023 a fourni une population résidente de 18 126 390 habitants inégalement répartie par département et selon le milieu de résidence. En effet, les départements les plus peuplés sont : Mbacké (7,5% de l'effectif total), Dakar (7,1%), Mbour (5,2%), Thiès (4,9 %), Rufisque (4,5%), Pikine (4,2%) et Keur Massar (4,2%). Il s'agit des départements les plus urbanisés, dont certains renferment l'essentiel des activités économiques.

Par ailleurs, la contribution des départements du Sénégal à l'effectif de population entre 2013 et 2023 met en évidence une certaine constance et quelques similitudes en ce qui concerne leur classement. Toutefois, il faut noter la légère baisse observée dans des départements comme Pikine dont la principale raison est liée à la création du nouveau département de Keur Massar. Il en est de même pour le département de Dakar qui connaît des déplacements de population vers les zones périurbaines, notamment dans les départements de Rufisque et Keur Massar qui disposent de réserves foncières entraînant l'ouverture des lotissements et développement de nouveaux quartiers.

Cette situation susmentionnée confirme le phénomène irréversible de l'étalement urbain, de la périurbanisation et de l'attractivité foncière de ces deux (2) départements de la région de Dakar (Rufisque et Keur Massar). Il s'y ajoute le cas du département de Mbacké qui surclasse les départements de Dakar et Pikine, sous l'impulsion de la ville religieuse de Touba et s'impose devant des départements avec des villes administratives, de modèle ou de création coloniale, tels que Rufisque, Saint-Louis, Dakar, Thiès et Ziguinchor. Les départements de Mbacké, Rufisque et Keur Massar, en plus du département de Mbour constituent de ce fait des pôles attractifs pour la migration.

Tableau I-8 : Répartition de la population résidente au Sénégal par département et la contribution du milieu de résidence

Département	Population urbaine 2023	Population totale 2023	Population urbaine 2013	Population totale 2013	Contribution %		Population urbaine en % sur population totale	
					2023	2013	2023	2013
Dakar	1 278 471	1 278 471	1 146 053	1 146 053	7,1	8,5	7,05	8,48
Pikine	764 596	764 596	671 673	671 673 ¹	4,2	5,0	4,22	4,97
Rufisque	818 337	818 337	379 814	449 124 ²	4,5	3,3	4,51	2,81
Guédiawaye	372 708	372 708	329 659	329 659	2,1	2,4	2,06	2,44

1 Les populations des communes de YEUMBEUL NORD (168 379 habitants); YEUMBEUL SUD (96 956 habitants); MALIKA (32 130 habitants), KEUR MASSAR (201 653 habitants) ont été soustraites du département de Pikine et affectées au nouveau département de Keur Massar créé en 2021. Cette réaffectation de population a entraîné une diminution et une reconstitution de l'effectif de la population du département de Pikine.

2 La population de la commune de JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP (41 570 habitants) a été soustraite du Département de Rufisque et affectée au nouveau département de Keur Massar créé en 2021. Cette réaffectation de population a entraîné une diminution et une reconstitution de l'effectif de la population du département de Rufisque.

Département	Population urbaine 2023	Population totale 2023	Population urbaine 2013	Population totale 2013	Contribution %		Population urbaine en % sur population totale	
					2023	2013	2023	2013
Keur Massar	770 314	770 314	540 688	540 688 ³	4,2	4,0	4,25	4,00
Bignona	101 417	287 499	42 135	252 556	1,6	1,9	0,56	0,31
Oussouye	17 218	54 567	4 828	48 331	0,3	0,4	0,09	0,04
Ziguinchor	220 657	275 501	205 294	248 264	1,5	1,8	1,22	1,52
Bambey	37 374	376 467	28 908	299 476	2,1	2,2	0,21	0,21
Diourbel	157 553	344 108	133 706	268 215	1,9	2,0	0,87	0,99
Mbacke	1 196 409	1 359 758	77 256	929 764	7,5	6,9	6,60	0,57
Dagana	156 716	329 064	118 793	241 695	1,8	1,8	0,86	0,88
Podor	102 061	486 008	75 360	370 751	2,7	2,7	0,56	0,56
Saint Louis	303 533	387 369	217 885	296 497	2,1	2,2	1,67	1,61
Bakel	57 022	189 937	30 933	138 867	1,0	1,0	0,31	0,23
Tambacounda	167 042	427 418	107 293	299 163	2,4	2,2	0,92	0,79
Goudiry	16 696	170 601	11 111	114 846	0,9	0,9	0,09	0,08
Koumpentoum	20 178	199 196	12 101	128 433	1,1	1,0	0,11	0,09
Kaolack	383 765	664 054	282 796	488 765	3,7	3,6	2,12	2,09
Nioro	83 618	512 610	31 326	356 927	2,8	2,6	0,46	0,23
Guinguineo	43 579	160 056	24 638	115 183	0,9	0,9	0,24	0,18
Mbour	632 403	935 304	371 256	668 878	5,2	5,0	3,49	2,75
Thiès	541 577	879 185	380 663	667 814	4,9	4,9	2,99	2,82
Tivaouane	241 632	649 188	120 193	452 172	3,6	3,3	1,33	0,89
Kebemer	91 568	335 921	27 905	259 085	1,9	1,9	0,51	0,21
Linguere	66 688	312 223	49 932	241 897	1,7	1,8	0,37	0,37
Louga	145 567	477 764	111 845	373 211	2,6	2,8	0,80	0,83
Fatick	87 203	408 565	43 986	339 241	2,3	2,5	0,48	0,33
Foundiougne	99 423	375 386	53 805	279 436	2,1	2,1	0,55	0,40
Gossas	20 376	122 967	12 698	95 715	0,7	0,7	0,11	0,09
Kolda	145 077	324 192	94 396	245 990	1,8	1,8	0,80	0,70
Vélingara	176 540	405 151	69 124	278 381	2,2	2,1	0,97	0,51
Medina Yoro Foulah	9 200	185 455	6 117	138 084	1,0	1,0	0,05	0,05
Matam	144 671	386 887	53 757	272 620	2,1	2,0	0,80	0,40
Kanel	112 951	341 518	63 000	238 606	1,9	1,8	0,62	0,47
Ranerou	4 648	103 225	3 026	51 313	0,6	0,4	0,03	0,02
Kaffrine	71 677	280 788	50 044	207 676	1,5	1,5	0,40	0,37
Birkelane	10 892	151 064	7 011	101 216	0,8	0,7	0,06	0,05
Koungheul	31 148	253 303	20 942	163 438	1,4	1,2	0,17	0,16
Malem Hoddar	12 188	135 250	7 879	94 662	0,7	0,7	0,07	0,06
Kedougou	59 230	124 265	30 051	78 522	0,7	0,6	0,33	0,22
Salemata	6 713	28 027	4 751	22 111	0,2	0,2	0,04	0,04
Saraya	10 740	92 855	2 726	50 724	0,5	0,4	0,06	0,02
Sedhiou	44 598	193 295	34 309	151 327	1,1	1,1	0,25	0,25
Boukiling	40 043	207 873	25 800	145 569	1,1	1,1	0,22	0,19
Goudomp	46 383	188 098	26 904	156 097	1,0	1,2	0,26	0,20
Total	9 922 400	18 126 388	6 144 371	13 508 715	100,0	100,0	54,74	45,48

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

³ La population reconstituée du département de Keur Massar est constituée de la population des communes de YEUMBEUL NORD (168 379 habitants); YEUMBEUL SUD (96 956 habitants); MALIKA (32 130 habitants), KEUR MASSAR (201 653 habitants) et JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP (41 570 habitants).

Dans presque tous les départements, il y a plus d'hommes que de femmes, sauf dans les départements de Guédiawaye (49,8%), Louga (49,6%), Foundiougne (49,5), Mbacké (49,4%), et Bambey (48,9%). De plus, la proportion d'hommes de 15 ans et plus représente globalement 49,4% parmi la population âgée de 15 ans et plus. Une situation similaire est observée dans la majorité des départements malgré les variations assez remarquables de cette proportion.

Par ailleurs, les indices de fécondités (nombre d'enfants de moins de 5 ans par femme âgée de 15-44 ans) sont proches de l'unité, notamment dans les départements des régions de Kédougou, Sédhiou et dans les départements de Goudiry, Koumpentoum, Nioro, Foundiougne, Vélingara, Médina Yoro Foulah, Ranerou, Kanel, Birkelane, Kounghoul, Malem Hoddar. Durant la décennie 2013 à 2023, les départements qui ont connu les taux de croissance les plus élevés sont : Ranerou (7,0%), Rufisque (6,0%) et Saraya (6,0%).

Tableau I-9 : Indicateurs de variation régionale par département

REGION	DEPARTEMENT	Hommes %	Hommes de 15 ans+/Population de 15 ans +	Enfants de - 5 ans/ Femmes de 15-44 ans	Popula- tion totale 2023	Popula- tion totale 2013	Taux d'ac- croisse- ment (%) 2013-2023
DAKAR	DAKAR	50,0	49,7	0,3	1 278 471	1 146 053	1,1
	PIKINE	51,1	51,1	0,4	764 596	671 673	1,3
	RUFISQUE	50,6	49,6	0,5	818 337	449 124	6,0
	GUEDIAWAYE	49,8	49,3	0,4	372 708	329 659	1,2
	KEUR MASSAR	50,6	50,1	0,4	770 314	540 688	3,5
ZIGUINCHOR	BIGNONA	52,2	51,5	0,6	287 499	252 556	1,3
	OUSSOUYE	52,0	52,5	0,5	54 567	48 331	1,2
	ZIGUINCHOR	51,0	50,7	0,5	275 501	248 264	1,0
DIOURBEL	BAMBEY	48,9	46,2	0,6	376 467	299 476	2,3
	DIOURBEL	50,4	48,1	0,6	344 108	268 215	2,5
	MBACKE	49,4	46,6	0,5	1 359 758	929 764	3,8
SAINT LOUIS	DAGANA	51,9	51,3	0,5	329 064	241 695	3,1
	PODOR	50,0	48,9	0,6	486 008	370 751	2,7
	SAINT LOUIS	50,9	49,4	0,4	387 369	296 497	2,7
TAMBACOUNDA	BAKEL	51,0	49,7	0,6	189 937	138 867	3,1
	TAMBACOUNDA	51,0	50,1	0,6	427 418	299 163	3,6
	GOUDIRY	50,2	48,7	0,7	170 601	114 846	4,0
	KOUMPENTOUM	52,0	51,2	0,7	199 196	128 433	4,4
KAOLACK	KAOLACK	50,2	48,6	0,6	664 054	488 765	3,1
	NIORO	50,4	48,6	0,7	512 610	356 927	3,6
	GUINGUINEO	51,7	50,0	0,6	160 056	115 183	3,3
THIES	MBOUR	51,5	50,8	0,5	935 304	668 878	3,4
	THIES	50,3	49,3	0,5	879 185	667 814	2,7
	TIVAOUANE	51,4	49,8	0,5	649 188	452 172	3,6
LOUGA	KEBEMER	50,3	48,0	0,5	335 921	259 085	2,6
	LINGUERE	50,7	49,0	0,6	312 223	241 897	2,6
	LOUGA	49,6	46,8	0,5	477 764	373 211	2,5
FATICK	FATICK	50,3	48,9	0,6	408 565	339 241	1,9
	FOUNDIOUGNE	49,5	47,9	0,7	375 386	279 436	3,0
	GOSSAS	50,9	49,5	0,6	122 967	95 715	2,5

REGION	DEPARTEMENT	Hommes %	Hommes de 15 ans+/Population de 15 ans +	Enfants de - 5 ans/ Femmes de 15-44 ans	Population totale 2023	Population totale 2013	Taux d'accroissement (%) 2013-2023
KOLDA	KOLDA	50,9	49,7	0,6	324 192	245 990	2,8
	VELINGARA	51,1	50,0	0,7	405 151	278 381	3,8
	MEDINA YORO FOULAH	51,7	50,5	0,7	185 455	138 084	2,9
MATAM	MATAM	52,1	50,4	0,6	386 887	272 620	3,5
	KANEL	50,7	48,8	0,7	341 518	238 606	3,6
	RANEROU	52,0	51,5	0,8	103 225	51 313	7,0
KAFFRINE	KAFFRINE	50,0	48,8	0,6	280 788	207 676	3,0
	BIRKELANE	50,5	49,4	0,7	151 064	101 216	4,0
	KOUNGHEUL	50,8	50,1	0,7	253 303	163 438	4,4
	MALEM HODDAR	52,0	51,0	0,7	135 250	94 662	3,6
KEDOUGOU	KEDOUGOU	52,8	52,8	0,7	124 265	78 522	4,6
	SALEMATA	50,4	48,8	0,7	28 027	22 111	2,4
	SARAYA	56,6	58,4	0,7	92 855	50 724	6,0
SEDHIOU	SEDHIOU	51,5	49,7	0,7	193 295	151 327	2,4
	BOUNKILING	51,6	50,5	0,7	207 873	145 569	3,6
	GOUDOMP	50,9	49,0	0,7	188 098	156 097	1,9
NATIONAL		50,6	49,4	0,5	0,5	13 508 715	2,9

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.2.2.6. Rapprochement des résultats du recensement avec d'autres sources de données

La Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère de l'Education nationale (MEN) organise annuellement un recensement scolaire pour la production d'un annuaire statistique. Cette production publiée régulièrement fournit aux décideurs, acteurs, usagers et partenaires du secteur de l'éducation toutes les informations utiles pour éclairer les prises de décisions relativement à la politique éducative, notamment l'effectif des apprenants de l'année académique en cours, entre autres.

Il ressort de l'analyse du tableau I 10 que l'effectif de la population scolarisée de l'année académique 2022-2023 au niveau du MEN (2 321 323 apprenants) qui correspond à la période de référence du RGPH-5 est légèrement supérieur à celui obtenu au RGPH-5 (2 234 178 apprenants). L'effectif obtenu au RGPH-5 représente 96,2% de celui du Ministère et la différence s'élève à 87 145 apprenants (soit un écart de 3,8%). La faiblesse de l'écart entre les effectifs issus des deux sources est perceptible sur les taux bruts de scolarisation de la tranche 6-11 ans au RGPH-5 qui est de 81,0% et 83,5% au niveau du MEN.

Tableau I-10 : Comparaison des données issues du RGPH-5 et du Ministère de l'Education nationale

REGION	Population scolarisée 6-11 ans		Rapport RGPH-5, 2023/MEN (année académique 2022-2023)	Population scolarisable 6-11 ans		TBS 6-11 ans	
	MEN (année académique 2022-2023)	RGPH-5, 2023		MEN (année académique 2022-2023)	RGPH-5, 2023	MEN (année académique 2022-2023)	RGPH-5, 2023
Dakar	477 351	431 577	90,4	503 389	438 846	94,8	98,3
Ziguinchor	110 457	90 752	82,2	111 314	91 478	99,2	99,2
Diourbel	183 934	256 719	139,6	332 122	334 285	55,4	76,8
Saint-Louis	173 884	144 596	83,2	180 801	186 695	96,2	77,5
Tambacounda	126 699	97 918	77,3	164 847	176 706	76,9	55,4
Kaolack	167 455	187 244	111,8	218 592	225 617	76,6	83,0
Thiès	372 258	335 969	90,3	344 959	355 483	107,9	94,5
Louga	123 154	128 403	104,3	177 262	182 311	69,5	70,4
Fatick	141 022	141 883	100,6	173 647	158 571	81,2	89,5
Kolda	140 577	131 615	93,6	151 398	169 004	92,9	77,9
Matam	94 423	80 989	85,8	140 583	141 162	67,2	57,4
Kaffrine	64 354	88 407	137,4	140 825	148 983	45,7	59,3
Kédougou	40 470	29 670	73,3	34 428	40 003	117,5	74,2
Sédhiou	105 285	88 435	84,0	107 501	110 424	97,9	80,1
NATIONAL	2 321 323	2 234 178	96,2	2 781 668	2 759 569	83,5	81,0

ANSD. RGPH-5, 2023 / DPRE/MEN. Recensement scolaire 2022-2023

I.2.3. EVALUATION EXTERNE

I.2.3.1. Volume de la population

De façon concrète, il s'agit de comparer le volume de population du RGPH-5 de 2023 avec les effectifs de population issus des projections réalisées par l'ANSD à partir des données des recensements antérieurs. Les dernières projections démographiques du RGPHAE 2013 estimaient la population du Sénégal à 18 275 743 habitants en 2023, alors que la population dénombrée au RGPH-5 de 2023 s'élève à 18 126 390 habitants. Par conséquent, la comparaison faite montre des écarts entre le chiffre des projections démographiques et celui du RGPH-5 de 2023. Toutefois, cela n'est pas synonyme d'une sous déclaration ou d'une exagération des chiffres, mais plutôt le résultat d'une collecte des données assez satisfaisante.

I.2.3.2. Densité de population

La superficie du territoire n'étant pas susceptible de changer, toute chose étant égale par ailleurs, il est attendu que la densité de population augmente à l'échelle nationale et au niveau des différentes entités administratives du pays. En effet, les données de densité du RGPH-5 de 2023 mises en rapport avec celles des recensements passés, indiquent que le niveau de densité de la population du pays ne cesse d'augmenter, en passant de 25 habitants au km² (RGP, 1976) à 92 habitants au km² (RGPH-5, 2023).

I.3. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

I.3.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT

A la suite des travaux de terrain du dénombrement et de l'enquête post censitaire, la population recensée est évaluée à 18 574 343 d'habitants (résidents et visiteurs). Les résultats définitifs du RGPH-5 donnent une population totale de 18 126 390 d'habitants. Il s'agit de la population de droit ou population résidente composée des résidents présents (16 866 049, soit 93,0%) et des résidents absents (1 260 341, soit 7,0%), domiciliés dans les ménages ordinaires et ceux vivant dans les ménages collectifs, ainsi que la population flottante, constituée des sans-logis ou sans domicile fixe, tous les deux communément appelés Populations comptées à part (PCP).

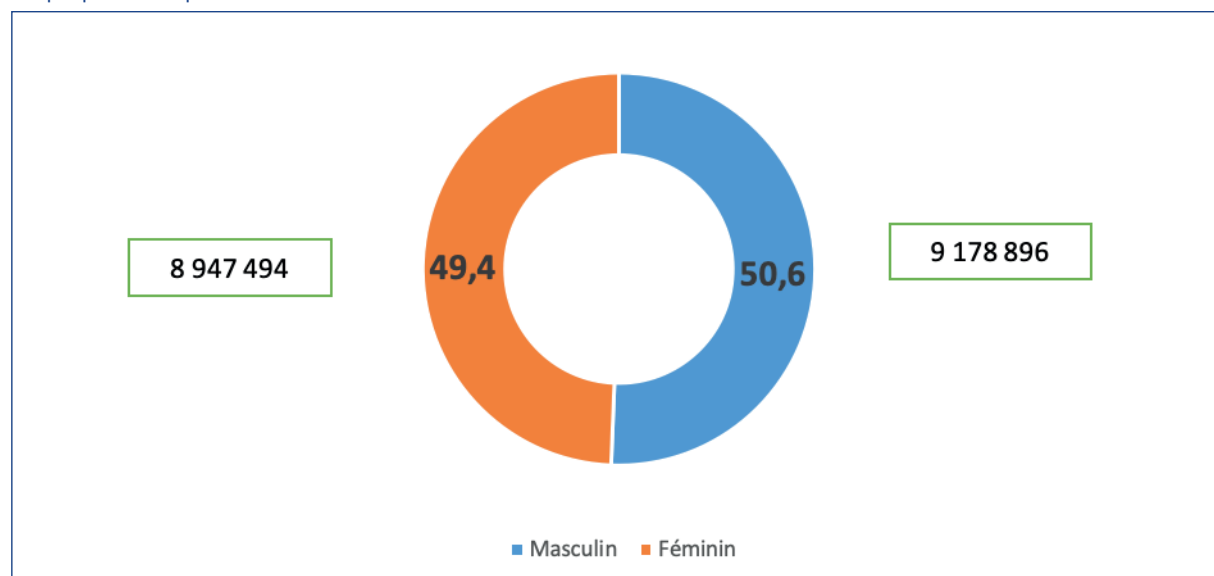
Tableau I-11 : Répartition de la population totale par statut de résidence selon le sexe

Statut de résidence	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
Résident présent (RP)	8 377 508	91,3	8 488 541	94,9	16 866 049	93,0
Résident absent (RA)	801 387	8,7	458 955	5,1	1 260 341	7,0
Population de droit (RP+RA)	9 178 896	100,0	8 947 494	100,0	18 126 390	100,0
Population de fait (RP+VI)	8 620 473	91,5	8 693 529	95,0	17 314 002	93,2
Visiteur (VI)	242 966	2,6	204 988	2,2	447 953	2,4
Population recensée (RP+RA+VI)	9 421 860		9 152 483		18 574 343	

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La population résidente au Sénégal évaluée à **18 126 390** (population de droit), est composée de **9 178 896 hommes**, soit **50,6%**, et de **8 947 494 femmes**, soit **49,4%**. Par ailleurs, la population trouvée dans les ménages au moment du dénombrement (population de fait), représente **93,2%** (soit **17 314 002 habitants**) de la population totale.

Graphique I-7 : Population totale résidente selon le sexe



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.2. TYPES DE SOUS-POPULATION

Trois (3) types de sous-populations sont dénombrés. Il s'agit de la population vivant dans les ménages ordinaires évaluée à 17 683 038 individus, celle qui réside dans les ménages collectifs qui représente 431 473 habitants et la population flottante constituée de 11 879 sans-logis ou sans domiciles fixes. La population des ménages ordinaires est constituée de plus de femmes que d'hommes et est légèrement plus nombreuse en zone urbaine. Tandis que la population des ménages collectifs est majoritairement masculine et elle est plus présente aussi dans le milieu urbain. S'agissant de la population flottante, elle est également plus fréquente dans les centres urbains, aux abords des marchés, dans des entrepôts ou des abris de fortune, à même les trottoirs, etc., avec une prédominance des hommes.

Tableau I-12 : Répartition de l'effectif des types de sous-population selon le milieu de résidence et le sexe

Type de sous-populations	Urbain				Rural				National					
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population ménages ordinaires	4 744 738	49,3%	4 875 865	50,7%	4 054 698	50,3%	4 007 738	49,7%	8 799 436	49,8%	8 883 603	50,2%	17 683 038	100,0%
Population ménages collectifs	259 398	87,2%	37 968	12,8%	112 009	83,5%	22 098	16,5%	371 407	86,1%	60 066	13,9%	431 473	100,0%
Population flottante	3 682	83,1%	748	16,9%	4 370	58,7%	3 079	41,3%	8 052	67,8%	3 827	32,2%	11 879	100,0%
Total	5 007 818	50,5%	4 914 581	49,5%	4 171 077	50,8%	4 032 915	49,2%	9 178 896	50,6%	8 947 494	49,4%	18 126 390	100,0%

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.3. NIVEAU ET TENDANCES DE LA POPULATION

I.3.3.1. Evolution des effectifs et des taux d'accroissement

Au Sénégal, la population résidente dénombrée en 2023 s'établit à **18 126 390 habitants**. Cet effectif de population intègre les données de l'enquête post-censitaire de couverture à partir desquelles, des ajustements sont opérés dans le but de corriger les erreurs de couverture liées aux omissions, aux doubles comptes ainsi qu'aux fausses inclusions. Le taux d'accroissement intercensitaire évalué à 2,9% entre 2002-2013 et à 2,9% entre 2013-2023, est resté constant entre les deux périodes.

Les résultats indiquent aussi que le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est de 3,1% contre 2,8% pour les femmes, soit un écart de 0,3 point entre les sexes en faveur des hommes pour l'année 2023.

Tableau I-13 : Effectifs et taux d'accroissement de la population totale par sexe entre 1976 et 2023

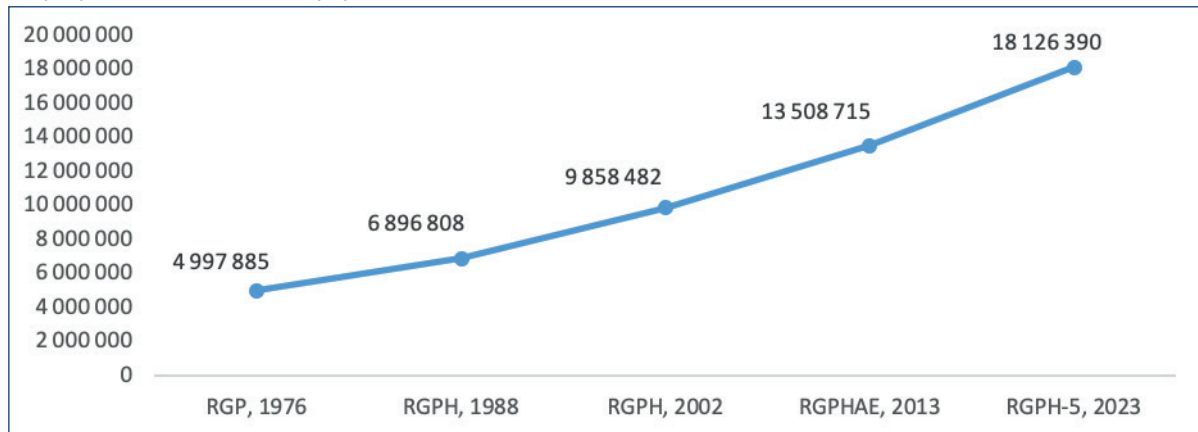
Répartition	Effectif de la population					Taux d'accroissement annuel moyen			
	1976	1988	2002	2013	2023	1976-1988	1988-2002	2002-2013	2013-2023
Sexe									
Homme	2 472 622	3 353 599	4 852 764	6 735 420	9 178 896	2,5	2,6	3,0	3,1
Femme	2 525 263	3 543 209	5 005 718	6 773 295	8 947 494	2,8	2,5	2,7	2,8
Ensemble	4 997 885	6 896 808	9 858 482	13 508 715	18 126 390	2,7	2,6	2,7	2,9

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La population du Sénégal est en hausse constante au regard des effectifs qui continuent d'augmenter d'un recensement à un autre. En effet, l'analyse des tendances en référence aux données des précédents recensements, montre que de 4 997 885 habitants en 1976, la population du Sénégal est passée à 6 896 808 habitants en 1988, puis à 9 858 482 en 2002, 13 508 715 habitants en 2013, avant de s'établir à 18 126 390 habitants en 2023.

Autrement dit, de 1976 à 2023, soit près de 50 années, la population du Sénégal a presque quadruplé en passant de 4 997 885 à 18 126 390 d'habitants.

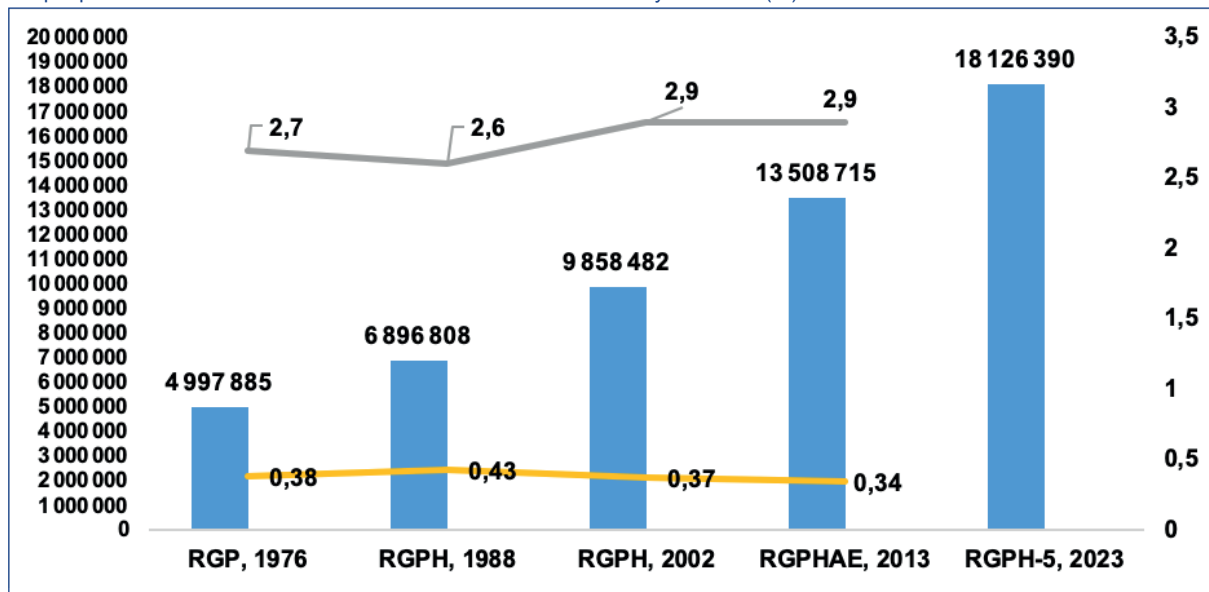
Graphique I-8 : Évolution de la population résidente de 1976 à 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La hausse des effectifs de population entre 2013 et 2023, correspond à un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,9%. Le rythme de croissance démographique s'est maintenu sur cette période à un niveau similaire à celui de 2002-2013. Toutefois, une légère baisse du taux est observée entre les périodes 1976-1988, avec une valeur du taux d'accroissement démographique intercensitaire qui passe de 2,7% à 2,6%. Par ailleurs, ce léger repli est suivi d'une hausse entre 1988 et 2002 (2,9%) et d'une stabilisation entre 2002 et 2023 (2,9%).

Graphique I-9 : Évolution du taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel (%) de 1976 à 2023

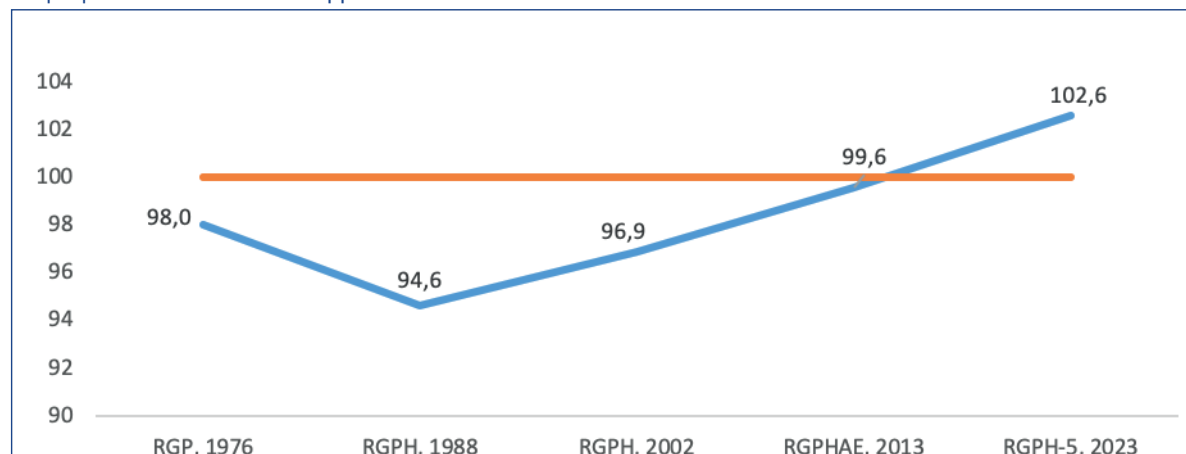


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.3.2. Évolution du rapport de masculinité

En 2023, le rapport de masculinité est de 102,6 hommes pour 100 femmes. Cette situation traduit une prédominance des hommes par rapport aux femmes. La valeur de cet indicateur qui se situe à ce niveau pour la première fois, dénote d'un changement dans la structure par sexe de la population. En effet, depuis 1988 des changements sont observés au niveau de la structure par sexe de la population. Après la baisse notée entre 1976 (98 hommes pour 100 femmes) et 1988 (94,6 hommes pour 100 femmes), le rapport de masculinité s'est inscrit dans une dynamique à la hausse en passant de 94,6% (1988) à 102,6% (en 2023).

Graphique I-10 : Évolution du rapport de masculinité de 1976 à 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION

Les résultats du RGPH-5 mettent en évidence la jeunesse de la population du Sénégal au regard de la structure par âge. En effet, l'essentiel des plus grands effectifs de population se trouvent en deçà de 40 ans. Les enfants de moins de 15 ans représentent 39,1% et les jeunes de 15-34 ans, 35,8% parmi la population totale. L'analyse du rapport de masculinité montre la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes chez les moins de 20 ans, avec un rapport de masculinité qui varie entre 105 et 107,4 hommes pour 100 femmes. Par contre, la situation s'inverse pour les tranches d'âge 20-39 ans, 50-64 ans et 70 ans et plus, où il y a plus de femmes que d'hommes.

Tableau I-14 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et le rapport de masculinité

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble		Rapport de masculinité
			Effectif	Proportion (%)	
0-4	1 162 066	1 081 671	2 243 737	12,4	107,4
5-9	1 285 164	1 156 207	2 441 371	13,5	111,2
10-14	1 278 085	1 127 934	2 406 019	13,3	113,3
15-19	1 094 123	1 042 380	2 136 503	11,8	105,0
20-24	858 540	897 640	1 756 180	9,7	95,6
25-29	666 553	710 915	1 377 467	7,6	93,8
30-34	593 132	623 995	1 217 127	6,7	95,1
35-39	512 007	533 288	1 045 295	5,8	96,0

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble		Rapport de masculinité
			Effectif	Proportion (%)	
40-44	424 350	401 955	826 306	4,6	105,6
45-49	320 352	318 087	638 438	3,5	100,7
50-54	272 679	289 042	561 721	3,1	94,3
55-59	189 823	205 880	395 702	2,2	92,2
60-64	188 467	201 560	390 027	2,2	93,5
65-69	129 649	129 290	258 939	1,4	100,3
70-74	100 416	107 589	208 005	1,1	93,3
75-79	47 457	51 213	98 670	0,5	92,7
80-84	31 457	38 299	69 757	0,4	82,1
85-89	13 381	15 589	28 969	0,2	85,8
90-94	6 682	9 123	15 805	0,1	73,2
95+	4 512	5 838	10 350	0,1	77,3
Total	9 178 896	8 947 494	18 126 390	100,0	102,6

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.1. Analyse de la pyramide des âges

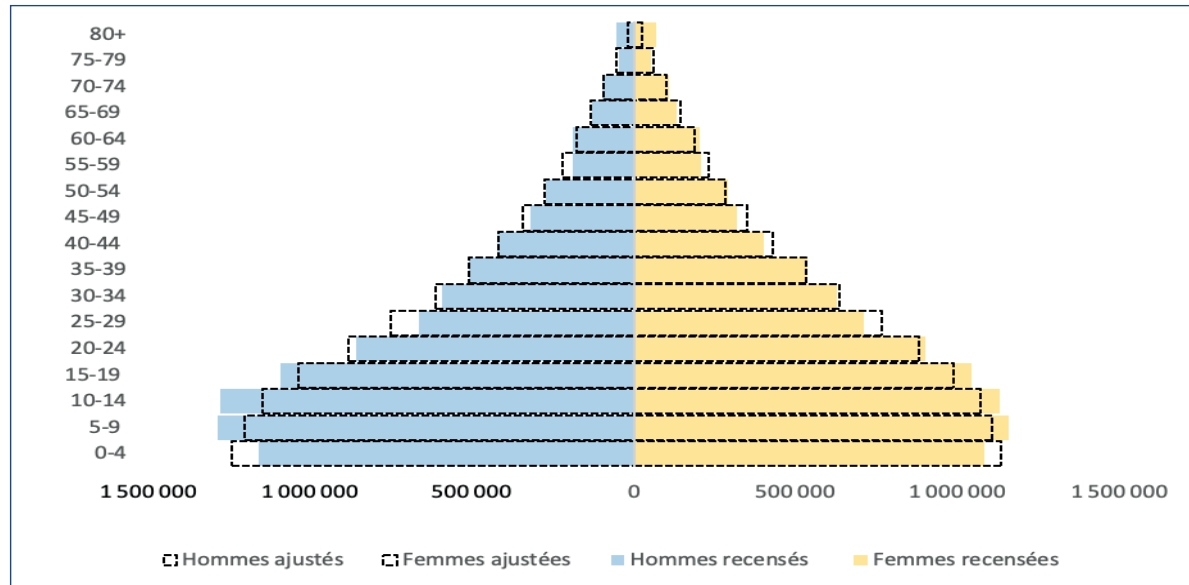
Il ressort des résultats de l'évaluation des déclarations d'âge, des effets d'attraction et de répulsion. En effet, l'allure de la pyramide des âges réalisée avec les données brutes met en exergue des distorsions dues aux biais liés aux déclarations d'âge individuel, comme en témoigne le Graphique I 11.

Pour corriger les anomalies susmentionnées, la structure par âge de la population a été lissée à travers un regroupement par groupe d'âges quinquennaux dont la représentation graphique ci-après donne une allure plus régulière de la pyramide des âges. Ce regroupement réduit considérablement les distorsions et permet de diminuer les biais liés aux déclarations d'âge individuel erronées.

Par conséquent, l'allure de la pyramide des âges obtenue grâce aux ajustements réalisés sur les données de structure, montre que les corrections améliorent la structure mais ne règlent pas de façon systématique toutes les anomalies constatées. En effet, ils restent globalement limités, mais permettent d'avoir une allure normale de la pyramide qui reflète l'âge de la population.

La pyramide des âges résume la structure par âge et par sexe de la population. Son allure imprimée par l'importance des phénomènes démographiques montre une population avec une fécondité toujours élevée, malgré une baisse sensible observée ces dernières années. Il s'y ajoute une diminution significative du niveau de mortalité. Son côté masculin affaibli indique une émigration qui concerne plus les hommes d'âge actif que les femmes.

Graphique I-11 : Pyramide des âges de la population du Sénégal



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.2. Structure de la population par groupe d'âges fonctionnels

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans dénombrés en 2023 s'élève à 2 243 737, soit 12,4% de l'ensemble de la population du pays. L'analyse en fonction du sexe montre que chez les moins de 5 ans, il y a légèrement plus de garçons (1 162 066) que de filles (1 081 671), soit respectivement 12,7% contre 12,1%.

Par ailleurs, l'effectif des enfants âgés de moins de 5 ans est plus important dans le milieu rural (1 149 029), avec 14,0% et 11,0% pour le milieu urbain (1 094 708).

A l'échelle régionale, les régions de Dakar (408 148), Thiès (291 421) et Diourbel (268 063) se distinguent par les effectifs d'enfants de moins de 5 ans les plus élevés. Toutefois, les plus fortes proportions d'enfants de moins de 5 ans sont observées dans les régions de Kédougou (14,6%), Tambacounda (14,3%) et Kolda (14,3%). Les régions de Dakar (10,2%), Ziguinchor (11,4%), Thiès (11,8%) et Saint-Louis (11,9%), enregistrent les plus faibles proportions des moins de 5 ans.

Il ressort également de l'analyse de la tranche d'âge 5-14 ans une situation similaire. En effet, pour ce groupe d'âge les effectifs sont plus élevés chez les garçons (2 563 249), dans le milieu rural (2 502 841) et au niveau des régions de Dakar (788 295), Thiès (633 954) et Diourbel (606 113). Néanmoins, les proportions les plus élevées sont notées dans les régions de Sédhiou (32,1%), Kaffrine (31,4%), Kolda (30,7%), Tambacounda (30,3%) et Matam (30,1%). En revanche, les proportions les moins élevées sont observées dans les régions de Dakar (19,7%), Ziguinchor (25,5%), Thiès (25,7%) et Saint-Louis (27,1%).

L'effectif de la population âgée de 15 à 64 ans (personnes en âge de travailler) est évalué à 10 344 767 individus, soit 57,1%. Il regroupe plus de femmes (5 224 742, soit 58,4%) que d'hommes (5 120 025, soit 55,8%). Le groupe d'âge 15-64 ans est plus représenté en milieu urbain (6 087 964, soit 61,4 %) qu'en milieu rural (4 256 804, soit 51,9%). Au niveau régional, les régions de Dakar (2 641 928), Thiès (1 435 141) et Diourbel (1 123 956) affichent les effectifs les plus importants. Par ailleurs, les proportions les plus élevées d'individus âgés de 15 à 64 ans s'observent dans les régions de Dakar (66,0%), Thiès (58,3%) et Ziguinchor (58,3%), tandis que les proportions situées en deçà de la moyenne nationale concernent toutes les autres régions non citées.

Pour les individus âgés de 65 ans et plus, leur effectif s'élève à 690 496 personnes, ce qui représente 3,8% de la population totale du pays. Les personnes de ce groupe d'âge comptent plus de femmes (356 941, soit 4,0%) que d'hommes (333 554, soit 3,6%). Leur effectif et leur poids relatif sont plus élevés en milieu urbain (395 179, soit 4,0%) qu'en zone rurale (295 317, soit 3,6%).

L'analyse de la répartition par région du groupe d'âge des 65 ans et plus indique que les régions de Dakar (166 056), Thiès (103 162) et Diourbel (82 203) enregistrent les plus grands effectifs. Les proportions de personnes âgées de 65 ans et plus les plus élevées, s'observent en dehors des régions de Dakar (4,1%), Thiès (4,2%) et Diourbel (4,0%), dans celles de Ziguinchor (4,8%), Louga (4,3%) et Saint-Louis (4,1%). À l'opposé, les régions de Kédougou (2,6%), Kolda (2,7%) et Tambacounda (2,9%), affichent les proportions de personnes âgées de 65 ans et plus les plus faibles.

Tableau I-15 : Structure de l'effectif de la population résidente par sexe, par milieu de résidence et par région selon des groupes d'âges fonctionnels

Caractéristiques descriptives		Groupes d'âges fonctionnels (Effectifs)				Total
		0-4 ans	5-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus	
Sexe	Masculin	1 162 066	2 563 249	5 120 025	333 554	9 178 894
	Féminin	1 081 671	2 284 141	5 224 742	356 941	8 947 495
Milieu de résidence	Urbain	1 094 708	2 344 549	6 087 964	395 179	9 922 400
	Rural	1 149 029	2 502 841	4 256 804	295 317	8 203 991
Région	Dakar	408 148	788 295	2 641 928	166 056	4 004 427
	Ziguinchor	70 425	157 380	360 263	29 500	617 568
	Diourbel	268 063	606 113	1 123 956	82 203	2 080 333
	Saint-Louis	143 563	325 651	683 682	49 546	1 202 442
	Tambacounda	141 592	298 948	518 077	28 534	987 151
	Kaolack	183 081	398 765	710 101	44 772	1 336 719
	Thiès	291 421	633 954	1 435 141	103 162	2 463 677
	Louga	137 107	321 740	619 196	47 865	1 125 908
	Fatick	124 491	271 527	475 255	35 645	906 918
	Kolda	130 452	281 016	478 350	24 980	914 798
	Matam	113 939	250 535	437 509	29 646	831 629
	Kaffrine	114 433	257 581	423 703	24 688	820 405
	Kédougou	35 823	66 892	136 171	6 260	245 146
	Sédhiou	81 199	188 994	301 435	17 638	589 266
Sénégal		2 243 737	4 847 390	10 344 767	690 496	18 126 390

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau I-16 : Proportion de la structure de la population par milieu de résidence, sexe et région selon des groupes d'âges fonctionnels

Caractéristiques descriptives		Groupes d'âges fonctionnels %				Total
		0-4 ans	5-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus	
Sexe	Masculin	12,7	27,9	55,8	3,6	100,0
	Féminin	12,1	25,5	58,4	4,0	100,0
Milieu de résidence	Urbain	11,0	23,6	61,4	4,0	100,0
	Rural	14,0	30,5	51,9	3,6	100,0

Caractéristiques descriptives		Groupes d'âges fonctionnels %				Total
		0-4 ans	5-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus	
Région	Dakar	10,2	19,7	66,0	4,1	100,0
	Ziguinchor	11,4	25,5	58,3	4,8	100,0
	Diourbel	12,9	29,1	54,0	4,0	100,0
	Saint-Louis	11,9	27,1	56,9	4,1	100,0
	Tambacounda	14,3	30,3	52,5	2,9	100,0
	Kaolack	13,7	29,8	53,1	3,3	100,0
	Thiès	11,8	25,7	58,3	4,2	100,0
	Louga	12,2	28,6	55,0	4,3	100,0
	Fatick	13,7	29,9	52,4	3,9	100,0
	Kolda	14,3	30,7	52,3	2,7	100,0
	Matam	13,7	30,1	52,6	3,6	100,0
	Kaffrine	13,9	31,4	51,6	3,0	100,0
	Kédougou	14,6	27,3	55,5	2,6	100,0
	Sédhiou	13,8	32,1	51,2	3,0	100,0
Sénégal		12,4	26,7	57,1	3,8	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.3. Répartition de la population par groupe d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence

L'effectif des individus de 15-49 ans s'établit à 8 997 316 parmi lesquels, les femmes en âge de procréer représentent 50,3% et 25,0% dans la population totale. Les proportions de personnes âgées de 15-49 ans sont plus élevées en milieu rural, quel que soit le sexe.

Par ailleurs, la population scolarisable au primaire (6-11 ans) s'élève à 2 904 858 enfants. Elle représente 16,0% de la population totale et sa répartition entre les deux sexes met en évidence une supériorité des effectifs masculins, soit 1 539 069 pour les garçons, contre 1 365 789 pour les filles. En plus, indépendamment du sexe, la population scolarisable est plus nombreuse en milieu urbain (1 523 504) qu'en milieu rural (1 381 354).

De plus, la population d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans), évaluée à 5 273 398, représente 29,1% de la population totale et présente une répartition similaire à celle de la population scolarisable au primaire, quel que soit le milieu de résidence et le sexe.

La population en âge de voter (18 ans et plus), celle des enfants n'ayant pas encore atteint la majorité (0-17 ans), les jeunes de 15-34 ans et les adolescents (10-19 ans), pèsent respectivement 53,6 %; 46,4% ; 35,8% et 25,1%. En outre, les enfants âgés de 0-17 ans de sexe masculin (23,5%) sont légèrement plus nombreux dans le milieu urbain, tandis que les jeunes de 15-34 ans et la population âgée de 18 ans et plus, sont constitués en grande partie de femmes vivant pour l'essentiel en zone rurale.

En définitive, le poids des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève à 6,0%. Les femmes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses au niveau national (3,1%) et quel que soit le milieu de résidence.

Tableau I-17 : Répartition de l'effectif de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges spécifiques	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			National		
	Sexe								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins d'un an	120 776	110 828	231 604	112 837	102 909	215 746	233 612	213 738	447 350
0 - 1 ans	212 502	194 626	407 128	218 608	202 557	421 164	431 110	397 183	828 293
0 - 4 ans	597 233	551 797	1 149 029	564 833	529 875	1 094 708	1 162 066	1 081 671	2 243 737
15 - 49 ans	1 840 765	1 862 730	3 703 495	2 628 292	2 665 529	5 293 821	4 469 057	4 528 260	8 997 316
3 - 5 ans	405 758	375 853	781 612	359 514	337 256	696 770	765 272	713 110	1 478 382
6 - 11 ans	804 386	719 119	1 523 504	734 683	646 671	1 381 354	1 539 069	1 365 789	2 904 858
12 - 15 ans	506 709	446 839	953 548	521 846	471 816	993 662	1 028 555	918 655	1 947 210
6 - 16 ans	1 413 840	1 257 955	2 671 795	1 370 952	1 230 652	2 601 603	2 784 792	2 488 606	5 273 398
16 - 18 ans	303 699	279 308	583 007	352 619	346 264	698 883	656 318	625 572	1 281 890
0 - 14	1 919 573	1 732 298	3 651 871	1 805 743	1 633 514	3 439 257	3 725 315	3 365 813	7 091 128
0 - 17 ans	2 241 098	2 020 531	4 261 628	2 169 190	1 982 215	4 151 406	4 410 288	4 002 746	8 413 034
10 - 19 ans	1 143 924	1 027 236	2 171 160	1 228 284	1 143 078	2 371 362	2 372 208	2 170 314	4 542 522
15 - 24 ans	864 992	838 464	1 703 456	1 087 671	1 101 556	2 189 227	1 952 663	1 940 020	3 892 683
15 - 34 ans	1 362 083	1 373 669	2 735 752	1 850 264	1 901 261	3 751 526	3 212 348	3 274 930	6 487 277
18 ans et plus	1 929 979	2 012 384	3 942 363	2 838 628	2 932 366	5 770 993	4 768 607	4 944 750	9 713 357
60 ans et plus	225 216	234 527	459 743	296 806	323 974	620 780	522 022	558 501	1 080 523

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau I-18 : Répartition de la proportion de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges spécifiques	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			National		
	Sexe								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins d'un an	0,7	0,6	1,3	0,6	0,6	1,2	1,3	1,2	2,5
0 - 1 ans	1,2	1,1	2,2	1,2	1,1	2,3	2,4	2,2	4,6
0 - 4 ans	3,3	3,0	6,3	3,1	2,9	6,0	6,4	6,0	12,4
15 - 49 ans	10,2	10,3	20,4	14,5	14,7	29,2	24,7	25,0	49,6
3 - 5 ans	2,2	2,1	4,3	2,0	1,9	3,8	4,2	3,9	8,2
6 - 11 ans	4,4	4,0	8,4	4,1	3,6	7,6	8,5	7,5	16,0
12 - 15 ans	2,8	2,5	5,3	2,9	2,6	5,5	5,7	5,1	10,7
6 - 16 ans	7,8	6,9	14,7	7,6	6,8	14,4	15,4	13,7	29,1
16 - 18 ans	1,7	1,5	3,2	1,9	1,9	3,9	3,6	3,5	7,1
0 - 14	10,6	9,6	20,1	10,0	9,0	19,0	20,6	18,6	39,1
0 - 17 ans	12,4	11,1	23,5	12,0	10,9	22,9	24,3	22,1	46,4
10 - 19 ans	6,3	5,7	12,0	6,8	6,3	13,1	13,1	12,0	25,1
15 - 24 ans	4,8	4,6	9,4	6,0	6,1	12,1	10,8	10,7	21,5
15 - 34 ans	7,5	7,6	15,1	10,2	10,5	20,7	17,7	18,1	35,8

Groupes d'âges spécifiques	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			National		
	Sexe								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
18 ans et plus	10,6	11,1	21,7	15,7	16,2	31,8	26,3	27,3	53,6
60 ans et plus	1,2	1,3	2,5	1,6	1,8	3,4	2,9	3,1	6,0
65 ans et plus	0,8	0,8	1,6	1,0	1,1	2,2	1,8	2,0	3,8

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.4. Ages moyen et âge médian

Au Sénégal la situation démographique est marquée par la jeunesse de la population. En effet, l'âge moyen de la population s'établit à 23,6 ans, soit 23,2 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes. De plus, l'âge moyen est plus élevé chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. Il se situe à 25,0 ans en milieu urbain contre 21,9 ans dans le milieu rural.

L'âge médian est évalué 19,0 ans (18,3 ans chez les hommes contre 19,7 ans chez les femmes). Il est plus élevé en milieu urbain (21,0 ans) qu'en zone rurale (16,6 ans).

Tableau I-19: Age moyen et âge médian de la population selon le sexe et le milieu de résidence

Indicateurs de tendance centrale	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Moyenne	24,6	21,4	23,2	25,5	22,5	24,1	25,0	21,9	23,6
Médiane	20,4	15,9	18,3	21,7	17,4	19,7	21,0	16,6	19,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.5. Grands groupes d'âges et Rapport de dépendance démographique

L'analyse de la structure des groupes d'âges permet de déterminer le rapport de dépendance démographique. En effet, l'indicateur désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Il ressort des résultats que les enfants âgés de moins de 15 ans représentent 39,1% de la population totale. Cette proportion est plus importante chez les garçons (40,6%) que chez les filles (37,6%). En outre, 3,8% de la population est âgé de 65 ans et plus, soit 3,6% pour les hommes contre 4,0% pour les femmes.

Le rapport de dépendance démographique est obtenu en considérant comme inactifs les moins de 15 ans et les 65 ans et plus. Par conséquent, il s'établit à 75,2%, ce qui signifie que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler, même si tous ceux qui ont l'âge de travailler ne travaillent pas forcément. Le rapport de dépendance démographique a connu une baisse de 2013 à 2023 en passant de 83,8% à 75,2%, soit une diminution de 8,6 points de pourcentage.

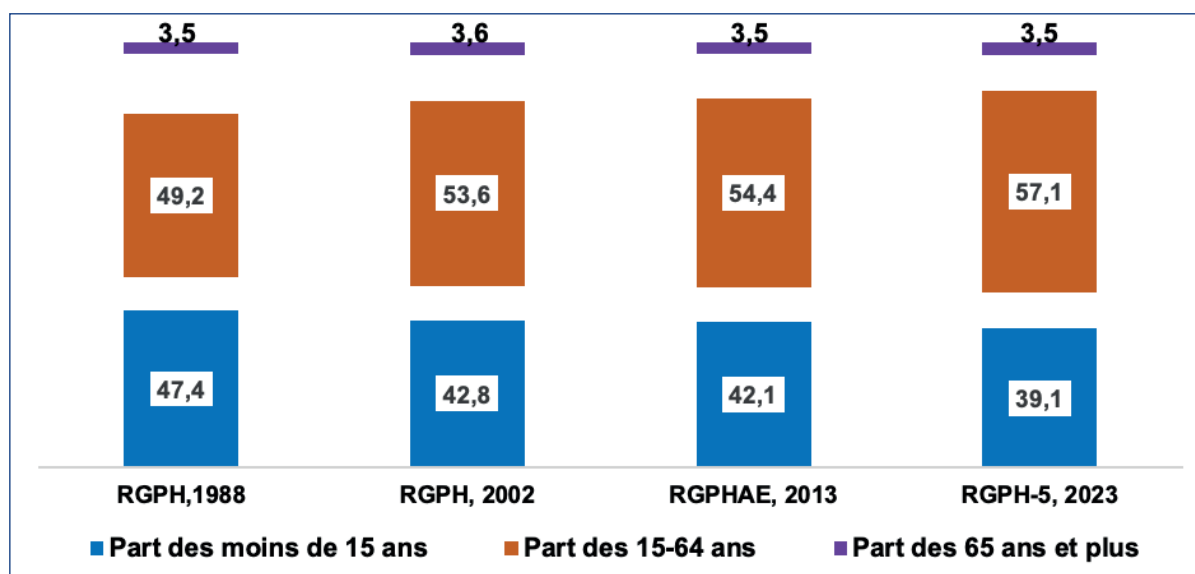
Tableau I-20 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le milieu de résidence, le sexe et le rapport de dépendance démographique

Groupes d'âge	Urbain			Rural			National		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	1 805 743	1 633 514	3 439 257	1 919 573	1 732 298	3 651 871	3 725 315	3 365 813	7 091 128
15-64 ans	3 014 393	3 073 570	6 087 963	2 105 632	2 151 172	4 256 804	5 120 025	5 224 742	10 344 767
65 ans et plus	187 682	207 496	395 179	145 872	149 445	295 317	333 554	356 941	690 496
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	4 171 077	4 032 915	8 203 991	9 178 895	8 947 496	18 126 390
Part des moins de 15 ans	36,1	33,2	34,7	46,0	43,0	44,5	40,6	37,6	39,1
Part des 15-64 ans	60,2	62,5	61,4	50,5	53,3	51,9	55,8	58,4	57,1
Part des 65 ans et plus	3,7	4,2	4,0	3,5	3,7	3,6	3,6	4,0	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance démographique			63,0			92,7			75,2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La part des enfants âgés de moins de 15 ans a connu une baisse importante de 8,3 points de pourcentage entre 1988 à 2023. Elle est plus importante entre 1988 et 2002. Par contre, le poids des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est en hausse continue sur toute la période, au moment où la part des seniors stagne après une légère hausse entre 1988 et 2002

Graphique I-12 : Evolution de la structure de la population par grand groupe d'âge (en %)

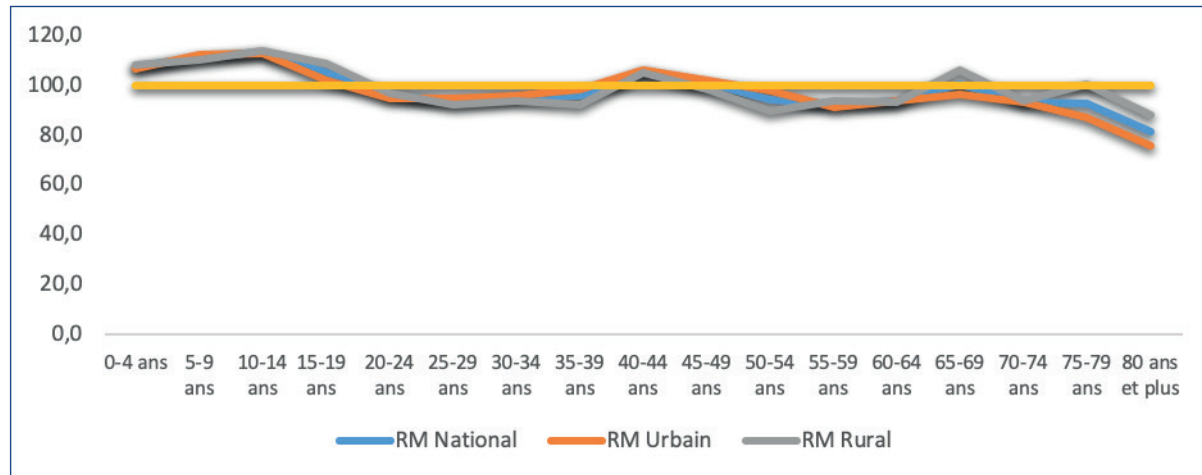


Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.6. Analyse du rapport de masculinité par âge

L'analyse des courbes du rapport de masculinité met en évidence la supériorité numérique des hommes sur les femmes jusqu'à l'âge de 19 ans pour le milieu urbain et jusqu'à 24 ans en milieu rural et au niveau national. Ainsi, aux jeunes âges (avant 25 ans), il y a plus d'hommes que de femmes dans l'ensemble du pays. A partir de 25 ans, il y a moins d'hommes quel que soit le milieu de résidence. En effet, la situation s'inverse en faveur des femmes après ces âges susmentionnés. Toutefois, il y a plus d'hommes entre 40-44 ans et au-delà de 50 ans, le sous-effectif des hommes se généralise, sauf pour les 65-69 ans (**Graphique I-13**).

Graphique I-13 : Rapports de masculinité selon l'âge

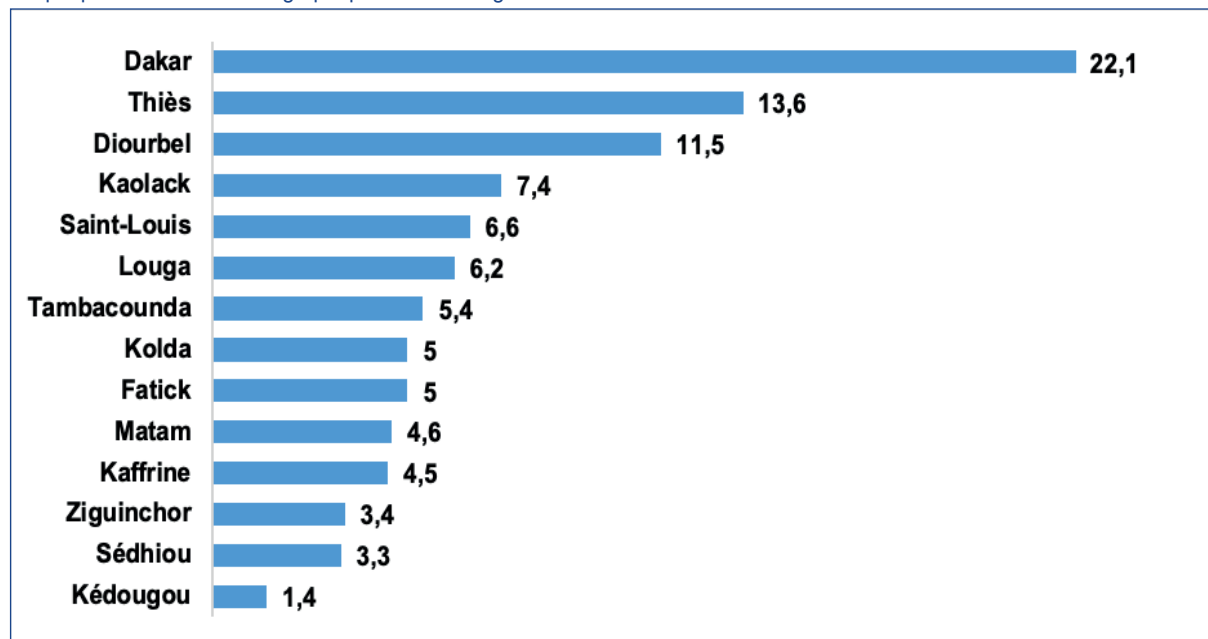


Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.7. Répartition spatiale de la population

La population résidente au Sénégal est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire national. En effet, le poids démographique varie d'une région à une autre. Ainsi, les régions les plus peuplées sont Dakar (22,1%) Thiès (13,6%) et Diourbel (11,5%). Par contre, les régions les moins habitées sont Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,3%).

Graphique I-14 : Poids démographique selon les régions



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

De plus, quelle que soit la région, les hommes sont plus nombreux que les femmes sauf pour la région de Diourbel où il y a plus de femmes que d'hommes. En témoigne le rapport de masculinité qui s'établit à 98 hommes pour 100 femmes.

Tableau I-21 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique et le rapport de masculinité

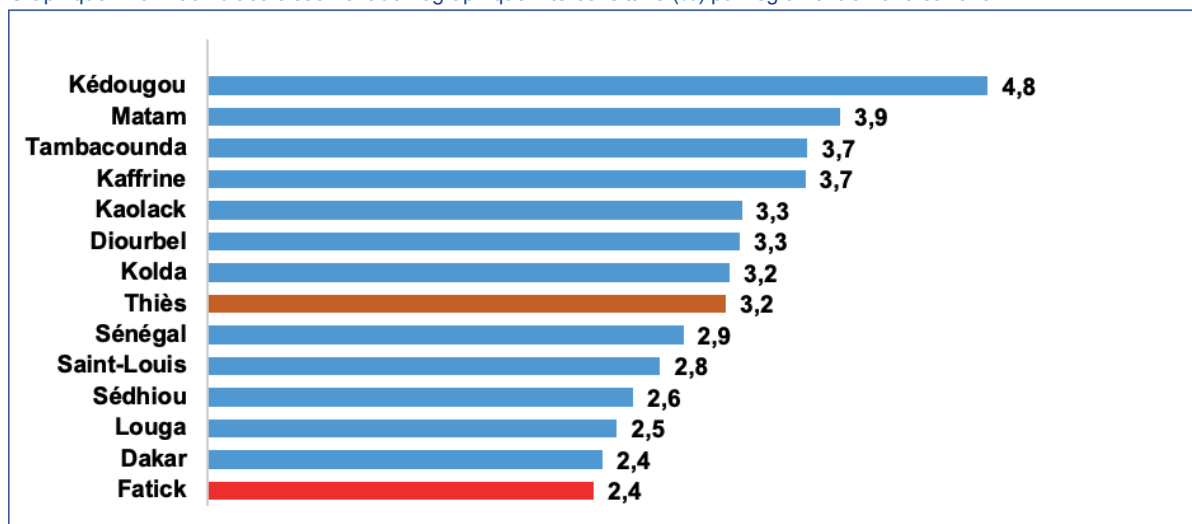
Région	Effectif de la population			Poids démographique	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426	22,1	101,7
Ziguinchor	318 982	298 585	617 567	3,4	106,8
Diourbel	1 029 753	1 050 580	2 080 333	11,5	98,0
Saint-Louis	610 883	591 558	1 202 441	6,6	103,3
Tambacounda	504 081	483 071	987 152	5,4	104,3
Kaolack	674 912	661 809	1 336 720	7,4	102,0
Thiès	1 256 977	1 206 700	2 463 677	13,6	104,2
Louga	563 944	561 964	1 125 908	6,2	100,4
Fatick	453 863	453 055	906 918	5,0	100,2
Kolda	467 909	446 889	914 798	5,0	104,7
Matam	428 108	403 522	831 630	4,6	106,1
Kaffrine	415 885	404 521	820 405	4,5	102,8
Kédougou	132 256	112 891	245 147	1,4	117,2
Sédhiou	302 582	286 684	589 266	3,3	105,5
Sénégal	9 178 896	8 947 494	18 126 390	100,0	102,6

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Taux d'accroissement démographique intercensitaire par région

D'importantes variations régionales apparaissent également à travers l'analyse du taux d'accroissement démographique intercensitaire. En effet, au cours des dix (10) dernières années (2013-2023), les régions qui ont enregistré les taux de croissance démographique les plus élevés sont Kédougou (4,8%), Matam (3,9%), Tambacounda (3,7%), Kaffrine (3,7%), Diourbel (3,3%), Kaolack (3,3%), Thiès (3,2%) et Kolda (3,2%). À l'inverse, les plus faibles taux d'accroissement démographique sont observés dans les régions de Ziguinchor (1,2%), Dakar (2,4%), Fatick (2,4%), Louga (2,5%) et Sédhiou (2,6%).

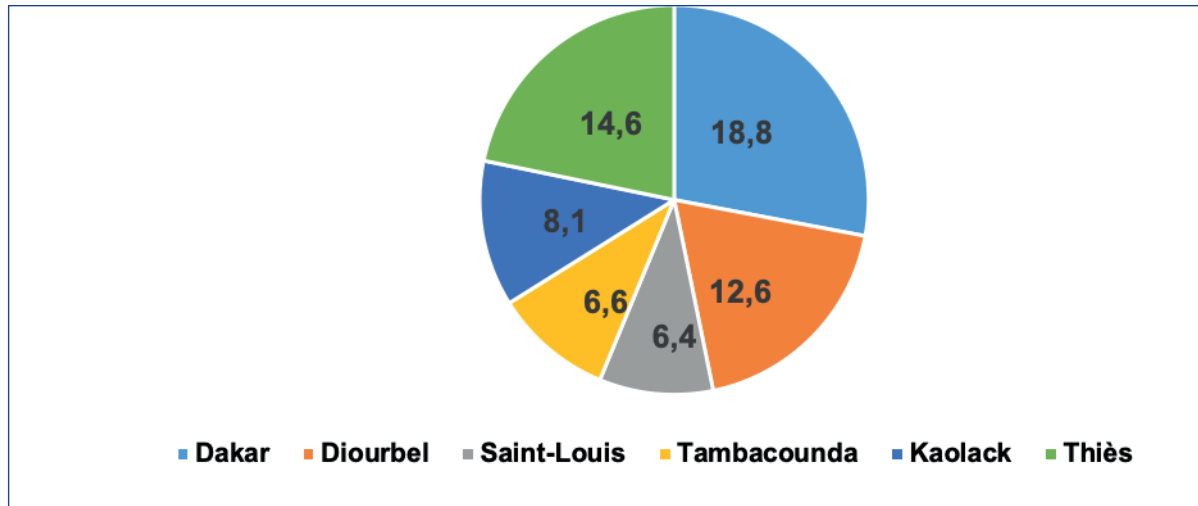
Graphique I-15 : Taux d'accroissement démographique intercensitaire (%) par région entre 2013 et 2023



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

L'augmentation de la population est portée par six (6) régions qui ont contribué à hauteur de 67,1 % dans l'accroissement global entre 2013 et 2023. Il s'agit des régions de Dakar (18,8%), Thiès (14,6%), Diourbel (12,6%), Kaolack (8,1%), Tambacounda (6,6%) et Saint-Louis (6,4%).

Graphique I-16 : Contribution régionale à l'accroissement de la population entre 2013 et 2023 (%)



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.8. Densité de la population

En 2023, la densité de la population s'élève à 92 habitants au kilomètre carré. Au Sénégal, la population est répartie de façon inégale dans l'espace. En effet, les populations sont concentrées dans les régions de l'Ouest et du Centre du pays. A l'opposé, les régions situées au Nord et à l'Est du territoire sont faiblement peuplées.

Tableau I-22 : Répartition par région de la densité de population

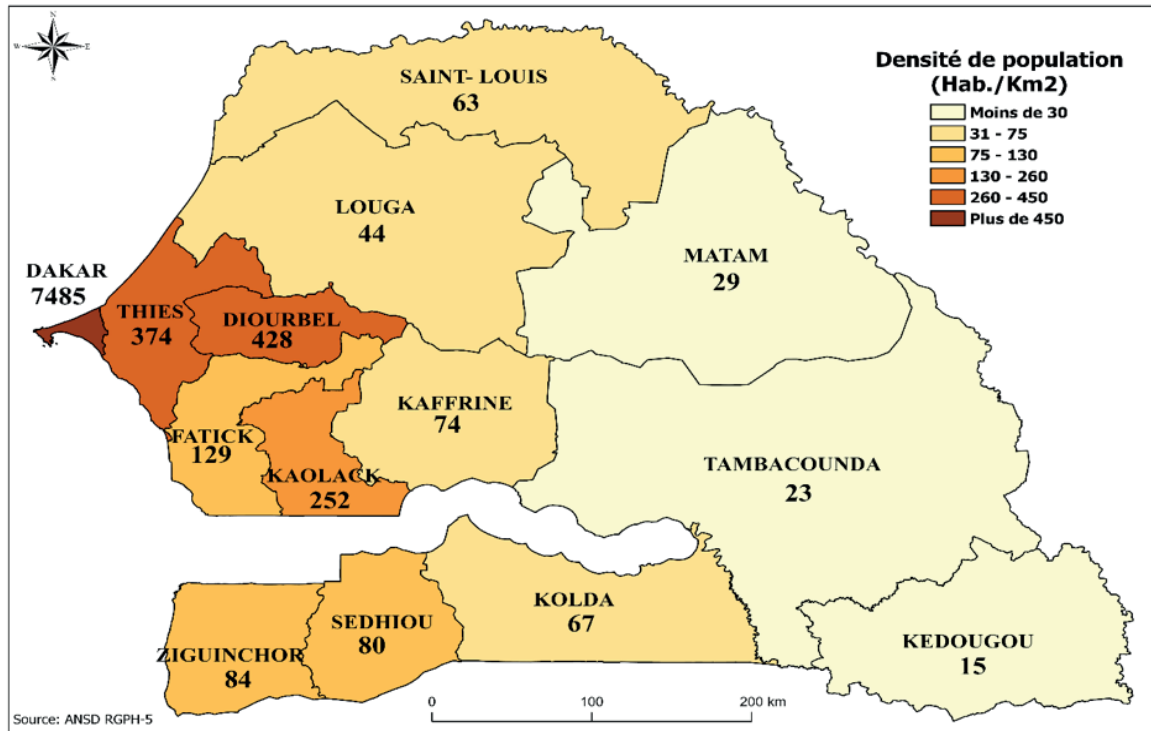
Région	Population totale	Poids (%)	Superficie Km ²	Superficie Km ² (%)	Densité au Km ²
Dakar	4 004 426	22,1	535	0,3	7 485
Ziguinchor	617 567	3,4	7 329	3,7	84
Diourbel	2 080 333	11,5	4 860	2,5	428
Saint-Louis	1 202 441	6,6	19 010	9,7	63
Tambacounda	987 152	5,4	42 613	21,7	23
Kaolack	1 336 720	7,4	5 310	2,7	252
Thiès	2 463 677	13,6	6 586	3,3	374
Louga	1 125 908	6,2	25 619	13,0	44
Fatick	906 918	5,0	7 010	3,6	129
Kolda	914 798	5,0	13 752	7,0	67
Matam	831 630	4,6	28 830	14,7	29
Kaffrine	820 405	4,5	11 057	5,6	74
Kédougou	245 147	1,4	16 904	8,6	15
Sédhiou	589 266	3,3	7 353	3,7	80
Sénégal	18 126 390	100,0	196 768	100,0	92

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Les densités de population varient fortement d'une région à une autre. Ainsi, la région de Dakar se distingue des autres par une densité de 7 485 habitants au km², avec une population évaluée à 4 004 426 habitants, soit près du quart de la population totale (22,1%) sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. En revanche, la région de Tambacounda, la plus vaste du pays (21,7% de la superficie du pays), ne compte que 5,4% de la population, soit une densité de 23 habitants au km².

Par ailleurs, les régions de Diourbel (428 habitants /km²), Thiès (374 habitants /km²), Kaolack (252 habitants /km²) et Fatick (129 habitants /km²) ont chacune une densité de population de plus de 100 habitants au km². Les autres régions les moins peuplées ont des densités comprises entre 15 et 84 habitants au km², inférieures à la moyenne nationale de 92 habitants au km².

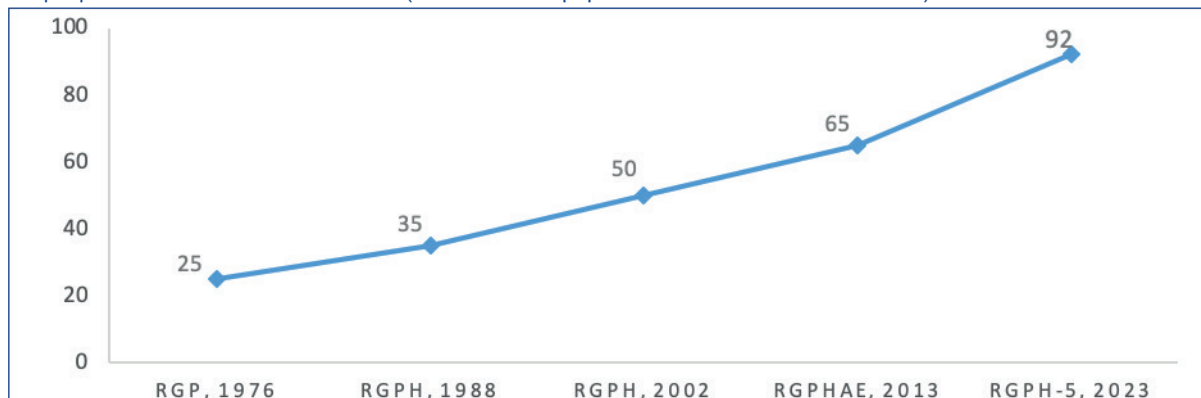
Graphique I-17 : Densité de la population du Sénégal selon la région



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La densité de population a connu une augmentation régulière au cours des différents recensements. De 25 habitants/km² en 1976, puis 35 habitants/km² en 1988, elle est passée à 50 habitants/km² en 2002 et à 65 habitants/km² en 2013, avant de s'établir à 92 habitants/km² en 2023. Cette hausse continue de la densité de population suit celle de la population totale.

Graphique I-18 : Évolution de la densité (hbts/km² de la population totale entre 1976 et 2023)



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.9. Effectifs de population des régions selon le milieu de résidence et le sexe

La répartition de la population selon le milieu de résidence met en évidence l'existence de disparités dans l'occupation de l'espace. En effet, la population qui réside en milieu urbain (9 922 399 habitants) est plus nombreuse que celle qui habite en zone rurale, soit plus de la moitié de la population totale. A l'échelle régionale, l'effectif des hommes est plus important que celui des femmes, quel que soit le milieu de résidence, sauf dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaffrine qui ont plus femmes que d'hommes dans le milieu urbain.

Tableau I-23 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			National		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426				2 018 761	1 985 666	4 004 426
Ziguinchor	174 626	164 666	339 292	144 356	133 920	278 276	318 982	298 585	617 567
Diourbel	681 147	710 189	1 391 336	348 606	340 391	688 997	1 029 753	1 050 580	2 080 333
Saint-Louis	290 401	271 909	562 310	320 482	319 650	640 132	610 883	591 558	1 202 441
Tambacounda	133 297	127 641	260 938	370 784	355 430	726 214	504 081	483 071	987 152
Kaolack	255 843	255 119	510 962	419 069	406 689	825 758	674 912	661 809	1 336 720
Thiès	720 740	694 872	1 415 612	536 237	511 828	1 048 066	1 256 977	1 206 700	2 463 677
Louga	151 934	151 889	303 823	412 010	410 074	822 085	563 944	561 964	1 125 908
Fatick	102 402	104 599	207 002	351 461	348 456	699 917	453 863	453 055	906 918
Kolda	167 279	163 539	330 817	300 631	283 350	583 980	467 909	446 889	914 798
Matam	141 334	120 936	262 270	286 774	282 586	569 361	428 108	403 522	831 630
Kaffrine	62 096	63 808	125 905	353 788	340 712	694 501	415 885	404 521	820 405
Kédougou	41 228	35 455	76 683	91 028	77 436	168 464	132 256	112 891	245 147
Sédhiou	66 731	64 294	131 024	235 851	222 390	458 242	302 582	286 684	589 266
Sénégal	5 007 818	4 914 581	9 922 399	4 171 077	4 032 915	8 203 991	9 178 896	8 947 494	18 126 390

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.4. URBANISATION

Au Sénégal, la notion de «l'urbain» est fortement tributaire des logiques politico-administratives et/ou des spécificités démographiques. Depuis longtemps les communes chefs-lieux de département étaient toujours considérées comme urbaines. Cependant, des travaux ayant eu pour objet de fournir une définition du concept de «l'urbain» ont été réalisés par l'ANSD. En effet, sur la base de l'exploitation des données issues du RGPH-5, la notion de «l'urbain» a été revue et une nouvelle définition statistique, opérationnelle, contextualisée et fondée sur des critères essentiels comme : le statut administratif, le seuil de population, la continuité territoriale, l'accessibilité à une infrastructure de base, la proportion de ménages qui pratiquent une activité agricole, etc. est proposée (ANSD, RGPH-5, 2023).

I.4.1. POPULATION URBAINE

I.4.1.1. Structure par sexe et par âge de la population urbaine

La répartition de la population urbaine par âge et par sexe met en évidence la supériorité de l'effectif des personnes âgées de moins de 25 ans, quel que soit le sexe. Toutefois, la

population urbaine masculine dépasse celle féminine âgée de moins de 20 ans et de 40 à 49 ans. Par ailleurs, les hommes enregistrent la proportion la plus élevée pour les 10 et 14 ans (53,0%). En revanche, c'est à partir de 90 ans que les proportions de la population urbaine masculine sont inférieures à celle des femmes, soit 39,7% chez les hommes contre 60,3% chez les femmes pour les 90-95 ans et 42,1% contre 57,9% pour les 95 ans et plus.

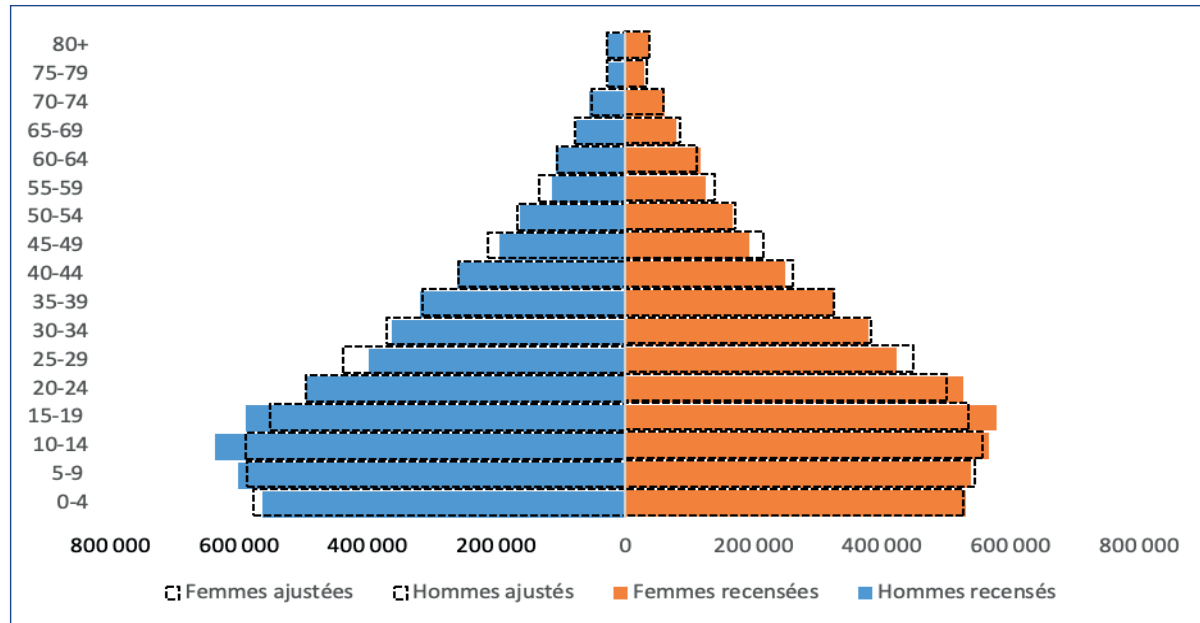
Tableau I-24 : Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Total (Effectif)	Sexe	
	Masculin (effectif)	Féminin (effectif)		Masculin (%)	Féminin (%)
0-4	564 833	529 875	1 094 708	51,6	48,4
5-9	602 460	537 825	1 140 285	52,8	47,2
10-14	638 449	565 815	1 204 264	53,0	47,0
15-19	589 835	577 263	1 167 098	50,5	49,5
20-24	497 836	524 293	1 022 129	48,7	51,3
25-29	399 410	421 470	820 880	48,7	51,3
30-34	363 184	378 235	741 419	49,0	51,0
35-39	318 823	323 701	642 524	49,6	50,4
40-44	262 747	248 225	510 973	51,4	48,6
45-49	196 457	192 342	388 799	50,5	49,5
50-54	163 359	167 034	330 393	49,4	50,6
55-59	113 619	124 529	238 148	47,7	52,3
60-64	109 123	116 478	225 601	48,4	51,6
65-69	76 719	79 483	156 202	49,1	50,9
70-74	56 806	60 946	117 752	48,2	51,8
75-79	26 060	29 940	56 000	46,5	53,5
80-84	15 906	20 439	36 345	43,8	56,2
85-89	6 856	8 898	15 753	43,5	56,5
90-95	3 144	4 780	7 924	39,7	60,3
95+	2 191	3 012	5 203	42,1	57,9
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	50,5	49,5

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'allure de la pyramide des âges de la population urbaine épouse de manière générale la forme de celle des pays en voie de développement et en particulier celle du niveau national. Elle présente une base large qui se rétrécit au niveau des âges avancés. La pyramide des âges de la population urbaine se caractérise également par une prédominance masculine entre 0 et 14 ans. De plus, elle montre que la population du milieu urbain est constituée essentiellement de jeunes âgés de moins de 25 ans.

Graphique I-19 : Pyramide des âges de la population urbaine



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.2. Répartition par région de la population urbaine

Au Sénégal, la population urbaine est majoritairement masculine (50,5% contre 49,5%). A l'instar du niveau national, cette situation est observée dans toutes les régions, à l'exception des régions de Fatick (49,5%), Kaffrine (49,3%) et Diourbel (49,0%), où les rapports de masculinité sont inférieurs à 100. La région de Louga est caractérisée par une répartition presque égale entre population urbaine masculine et celle féminine. En plus, les régions de Matam (53,9%) et Kédougou (53,8%) sont celles ayant les zones urbaines où les proportions d'hommes sont les plus élevées.

Tableau I-25 : Répartition de la population urbaine par région selon le sexe

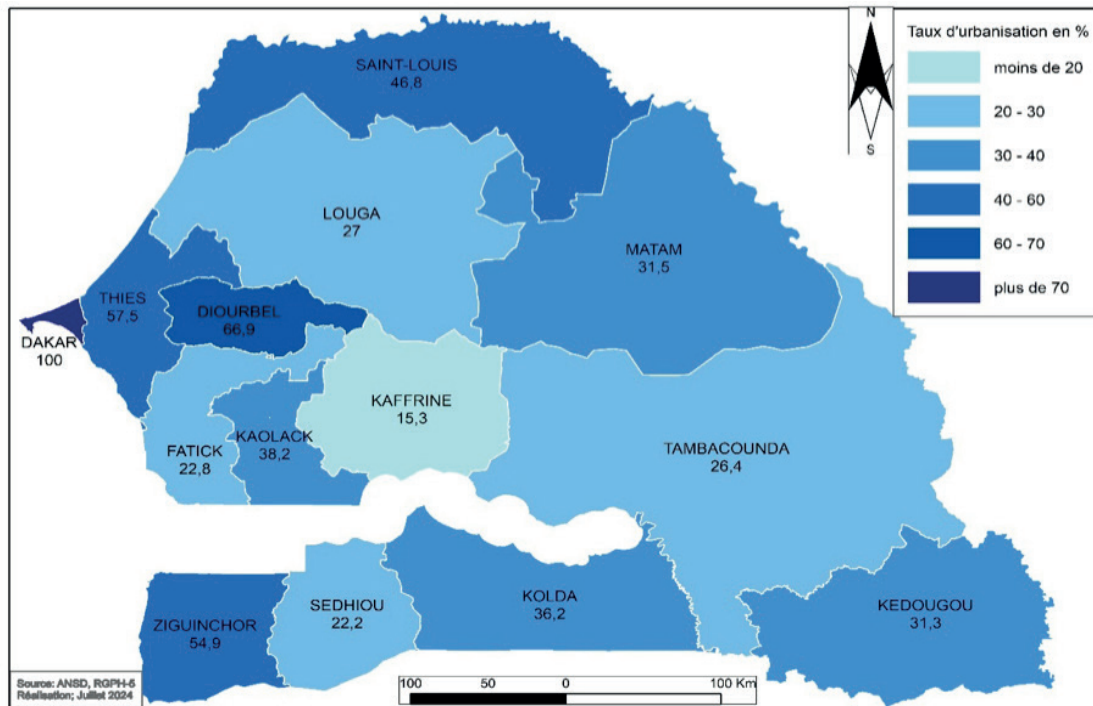
Région	Milieu urbain					Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426	50,4	49,6	101,7
Ziguinchor	174 626	164 666	339 292	51,5	48,5	106,0
Diourbel	681 147	710 189	1 391 336	49,0	51,0	95,9
Saint-Louis	290 401	271 909	562 310	51,6	48,4	106,8
Tambacounda	133 297	127 641	260 938	51,1	48,9	104,4
Kaolack	255 843	255 119	510 962	50,1	49,9	100,3
Thiès	720 740	694 872	1 415 612	50,9	49,1	103,7
Louga	151 934	151 889	303 823	50,0	50,0	100,0
Fatick	102 402	104 599	207 002	49,5	50,5	97,9
Kolda	167 279	163 539	330 817	50,6	49,4	102,3
Matam	141 334	120 936	262 270	53,9	46,1	116,9
Kaffrine	62 096	63 808	125 905	49,3	50,7	97,3
Kédougou	41 228	35 455	76 683	53,8	46,2	116,3
Sédhiou	66 731	64 294	131 024	50,9	49,1	103,8
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	50,5	49,5	101,9

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.3. Taux d'urbanisation par région

En 2023, plus de la moitié de la population sénégalaise réside en milieu urbain (54,7%). Cette situation du niveau national est observée dans les régions de Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9), qui affichent les taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. Il convient de noter aussi que la région de Dakar est entièrement urbanisée avec un taux d'urbanisation de 100,0%. A l'opposé, les régions de Kaffrine (15,3%), Sédhiou (22,2%), Fatick (22,8%), Tambacounda (26,4%) et Louga (27,0%) enregistrent les taux d'urbanisation les plus faibles.

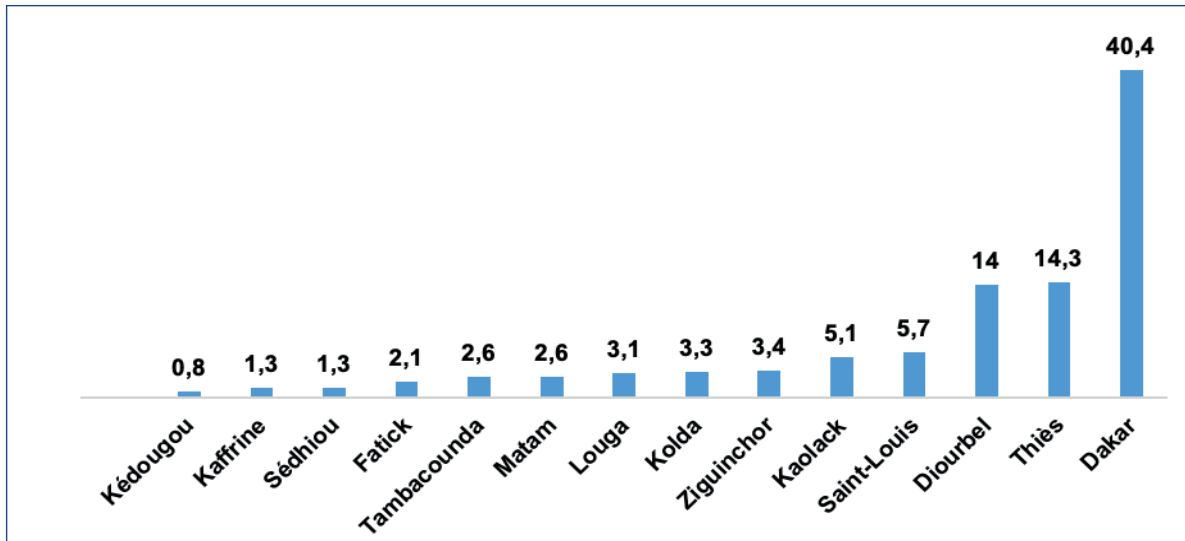
Graphique I-20 : Taux d'urbanisation par région en 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La région de Dakar (100%) est la plus urbanisée avec une population urbaine évaluée à 40,4% de la population urbaine nationale. Elle est suivie des régions de Diourbel (66,9%) et Thiès (57,5%) qui regroupent respectivement 14,3% (Thiès) et 14,0% (Diourbel) de la population urbaine totale. Cependant, les régions de Kédougou (0,8%), Sédhiou (1,3%) et Kaffrine (1,3%) se distinguent par les plus faibles proportions de population urbaine, comparée au niveau national.

Graphique I-21 : Répartition (%) de la population urbaine par région



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Les cinq villes ci-après accueillent 79,5% de la population urbaine. Il s'agit de :

- Dakar: 4 004 millions
- Thiès: 1 415 million
- Diourbel: 1 391 million
- Saint-Louis: 562 mille
- Kaolack: 510 mille

Tableau I-26 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence

Région	Urbain (effectif)	Urbain (%)	Rural (effectif)	Rural (%)	Total (effectif)	Total (%)	Taux d'urbanisation
Dakar	4 004 426	40,4	0	0,0	4 004 426	22,1	100,0
Ziguinchor	339 292	3,4	278 276	3,4	617 567	3,4	54,9
Diourbel	1 391 336	14,0	688 997	8,4	2 080 333	11,5	66,9
Saint-Louis	562 310	5,7	640 132	7,8	1 202 441	6,6	46,8
Tambacounda	260 938	2,6	726 214	8,9	987 152	5,4	26,4
Kaolack	510 962	5,1	825 758	10,1	1 336 720	7,4	38,2
Thiès	1 415 612	14,3	1 048 066	12,8	2 463 677	13,6	57,5
Louga	303 823	3,1	822 085	10,0	1 125 908	6,2	27,0
Fatick	207 002	2,1	699 917	8,5	906 918	5,0	22,8
Kolda	330 817	3,3	583 980	7,1	914 798	5,0	36,2
Matam	262 270	2,6	569 361	6,9	831 630	4,6	31,5
Kaffrine	125 905	1,3	694 501	8,5	820 405	4,5	15,3
Kédougou	76 683	0,8	168 464	2,1	245 147	1,4	31,3
Sédhiou	131 024	1,3	458 242	5,6	589 266	3,3	22,2
Sénégal	9 922 399	100,0	8 203 991	100,0	18 126 390	100,0	54,7

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.4. Evolution des effectifs et des taux d'accroissement de la population urbaine

La population urbaine a connu une hausse très remarquable entre 1976 et 2023, passant de 1 713 295 à 9 922 399 de citoyens, malgré les variations du taux de croissance. En effet, la dynamique démographique observée dans le milieu urbain donne un taux d'accroissement de 3,6 % entre 1976 et 1988 et 2,9% entre 1988 et 2002, soit un repli de 0,7 point de pourcentage. Toutefois, sur la période 2002-2013, le taux s'est établi à 3,8% et entre 2013 et 2023, il connaît une hausse significative en se situant à 4,9%.

Tableau I-27 : Effectifs et taux d'accroissement de la population totale et urbaine du Sénégal entre 1976 et 2023

Répartition	Effectif de la population					Taux d'accroissement annuel moyen			
	RGP, 1976	RGPH, 1988	RGPH, 2002	RGPHAE, 2013	RGPH-5, 2023	1976-1988	1988-2002	2002-2013	2013-2023
Milieu de résidence									
Urbain	1 713 295	2 653 943	4 008 965	6 102 800	9 922 399	3,6	2,9	3,8	4,9
Rural	3 284 590	4 242 865	5 849 517	7 405 915	8 203 991	2,1	2,3	2,1	1,0
National	4 997 885	6 896 808	9 858 482	13 508 715	18 126 390	2,7	2,6	2,9	2,9

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.5. Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2023

Au Sénégal, le taux d'urbanisation continue de croître au fil des années. En effet, il est passé de 34,0% en 1976 à 39,0% en 1988, puis 40,7% en 2002 et 45,2% en 2013. Aujourd'hui, le taux d'urbanisation s'élève à 54,7% et quelle que soit la région, la même tendance évolutive s'observe au cours des années.

A l'échelle régionale, la région de Dakar a toujours été fortement urbanisée, avec un taux d'urbanisation de 96,3% en 1976, 96,5% en 1988, 97,2% en 2002, 96,4% en 2013). Elle devient aujourd'hui la seule région totalement urbanisée (100,0%) depuis 2023. La région de Diourbel, suit celle de Dakar et devient la deuxième région la plus urbanisée (66,9%). Elle passe de 21,0% en 1976 à 21,5% en 1988, puis de 15,9% en 2002 à 16,1% en 2013.

Par contre, la région de Kaffrine semble être moins concernée par le phénomène d'urbanisation depuis sa création. En effet, son taux d'urbanisation a connu une légère baisse en passant de 15,8% en 2013 à 15,3% en 2023.

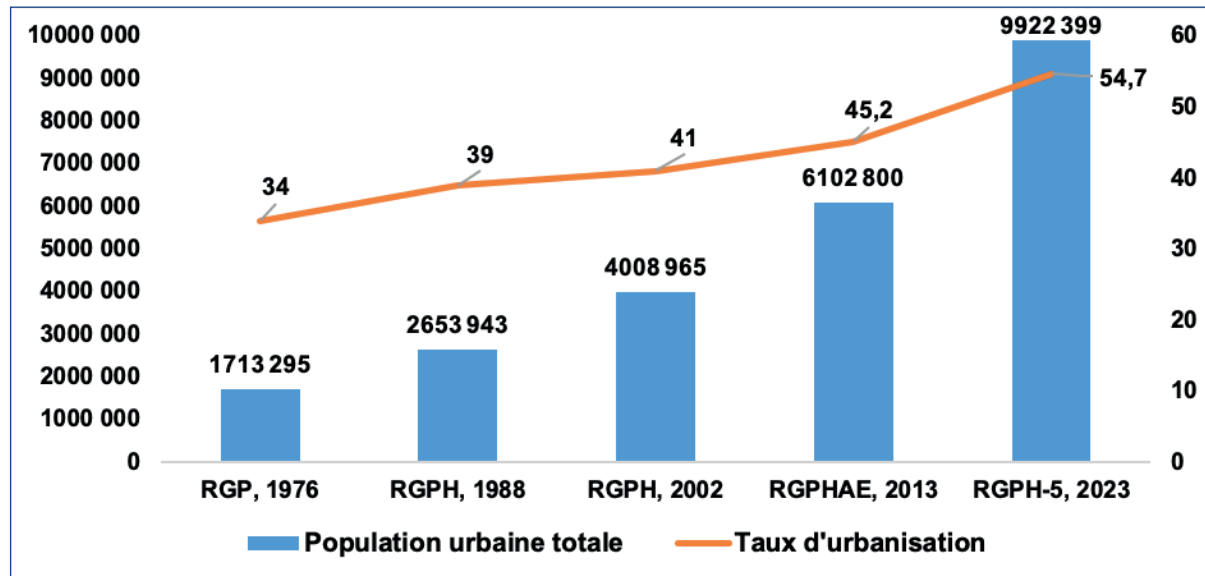
Tableau I-28 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2023

Région	Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2023				
	1976	1988	2002	2013	2023
Dakar	96,3	96,5	97,2	96,4	100,0
Ziguinchor	29,7	33,7	46,9	46,0	54,9
Diourbel	21	21,5	15,9	16,1	66,9
Saint-Louis	23,4	27,1	36,7	45,7	46,8
Tambacounda	13,9	15,7	16,9	23,9	26,4
Kaolack	20,7	23,0	23,3	35,5	38,2
Thiès	29,0	34,0	42,7	49,0	57,5
Louga	11,5	14,9	18,4	22,0	27,0
Fatick	9,0	10,6	12,7	16,1	22,8
Kolda	8,4	10,6	13,5	26,0	36,2
Matam	*	*	13,7	22,1	31,5
Kaffrine	*	*	*	15,8	15,3
Kédougou	*	*	*	25,7	31,3
Sedhiou	*	*	*	20,0	22,2
Sénégal	34,0	39,0	40,7	45,2	54,7

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Avec un taux d'urbanisation qui s'élève à 54,7% en 2023 au Sénégal, c'est environ 55 personnes sur 100 qui vivent dans le milieu urbain. Il apparaît à travers le graphique ci-après, que la proportion de la population urbaine n'a pas cessé d'augmenter de façon régulière au fil du temps.

Graphique I-22 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.2. TYPOLOGIE DES CENTRES URBAINS ET RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION URBAINE

Il ressort des résultats du RGPH-5 que sur les 553 communes, 108 ont entre 10 000 et 50 000 habitants, 70 regroupent moins de 10 000 habitants, 21 comptent entre 50 000 et 100 000 habitants et 29 ont plus de 100 000 habitants. La région de Dakar ne dispose que de deux communes de moins de 10 000 habitants et 16 communes de Dakar ont plus de 100 000 habitants. Les autres régions sont principalement constituées pour l'essentiel de communes ayant entre 10 000 et 50 000 habitants. Par ailleurs, à l'exception des régions de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kolda, Kaffrine et Kédougou, les autres ne disposent pas de communes dont la population dépasse les 50 000 habitants.

Tableau I-29 : Répartition des communes urbaines par région selon la taille

Région	Taille des communes									
	Moins de 10 000		10 000 à 50 000		50 000 à 100 000		Plus de 100 000		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	2	2,9	21	19,4	14	66,7	16	55,2	53	23,2
Ziguinchor	4	5,7	4	3,7	0	0,0	1	3,4	9	3,9
Diourbel	1	1,4	1	0,9	0	0,0	3	10,3	5	2,2
Saint-Louis	12	17,1	9	8,3	1	4,8	1	3,4	23	10,1
Tambacounda	5	7,1	6	5,6	0	0,0	1	3,4	12	5,3
Kaolack	5	7,1	10	9,3	0	0,0	1	3,4	16	7,0
Thiès	5	7,1	19	17,6	3	14,3	4	13,8	31	13,6
Louga	5	7,1	7	6,5	0	0,0	1	3,4	13	5,7
Fatick	7	10,0	8	7,4	0	0,0	0	0,0	15	6,6
Kolda	6	8,6	4	3,7	1	4,8	1	3,4	12	5,3
Matam	7	10,0	11	10,2	0	0,0	0	0,0	18	7,9
Kaffrine	0	0,0	4	3,7	1	4,8	0	0,0	5	2,2
Kédougou	3	4,3	0	0,0	1	4,8	0	0,0	4	1,8
Sédhiou	8	11,4	4	3,7	0	0,0	0	0,0	12	5,3
Total	70	100,0	108	100,0	21	100,0	29	100,0	228	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Le taux d'urbanisation du niveau national (54,7%) cache bien des disparités selon la taille de la commune. En effet, la répartition spatiale de la population urbaine met en évidence des inégalités dans la densité de peuplement des différentes entités administratives. Ainsi, plus de la moitié de la population urbaine (50,2%) habite dans des communes comptant entre 10 000 et 50 000 habitants qui représentent 14,1% de la population du pays. En revanche, 3,6% de la population urbaine résident dans des communes comptant entre 200 000 et 250 000 habitants.

Tableau I-30 : Typologie des communes

Taille commune	Population urbaine	Population totale	% par rapport à la population du Sénégal	Répartition
Moins de 10 000	254 875	722 023	1,4	4,0
10 000 à 50 000	2 550 912	9 091 338	14,1	50,2
50 000 à 100 000	1 625 984	2 673 412	9,0	14,7
100 000 à 150 000	2 092 680	2 207 217	11,5	12,2
150 000 à 200 000	830 299	830 299	4,6	4,6
200 000 à 250 000	644 014	644 014	3,6	3,6
Plus de 250 000	1 923 635	1 958 088	10,6	10,8
Total	9 922 399	18 126 390	54,7	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.5. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

I.5.1. PRINCIPALES NATIONALITÉS

Parmi les 18 126 390 d'individus résidents au Sénégal, 218 406 se sont déclarés de nationalité étrangère (soit 1,2 %). La population étrangère est composée de 130 197 hommes (soit 59,6%) contre 88 211 femmes (soit 40,4%).

Plusieurs nationalités constituées pour l'essentiel de ressortissants de pays africains et d'autres du monde sont présentes au Sénégal. En effet, il ressort de l'analyse des résultats issus du RGPH-5 que la population étrangère provient principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. Les plus représentatives sont constituées des Guinéens (38,9%), des Maliens (14,2%), des Bissau-guinéens (5,8%), des Gambiens (5,2%), des Burkinabés (2,6%) et des Mauritaniens (2,5%), entre autres.

Par ailleurs, il faut noter que les étrangers résidents au Sénégal proviennent aussi de pays européens (3,8%, soit un effectif de 8 794 individus). De plus, les ressortissants américains représentent 0,9%, soit un effectif de 2 128 individus et les asiatiques 2,2%, pour un effectif de 5 121 individus.

Dans le cadre du RGPH-5 de 2023, 10 646 personnes vivant au Sénégal n'ont pas déclaré leur nationalité, soit une proportion de 4,9%.

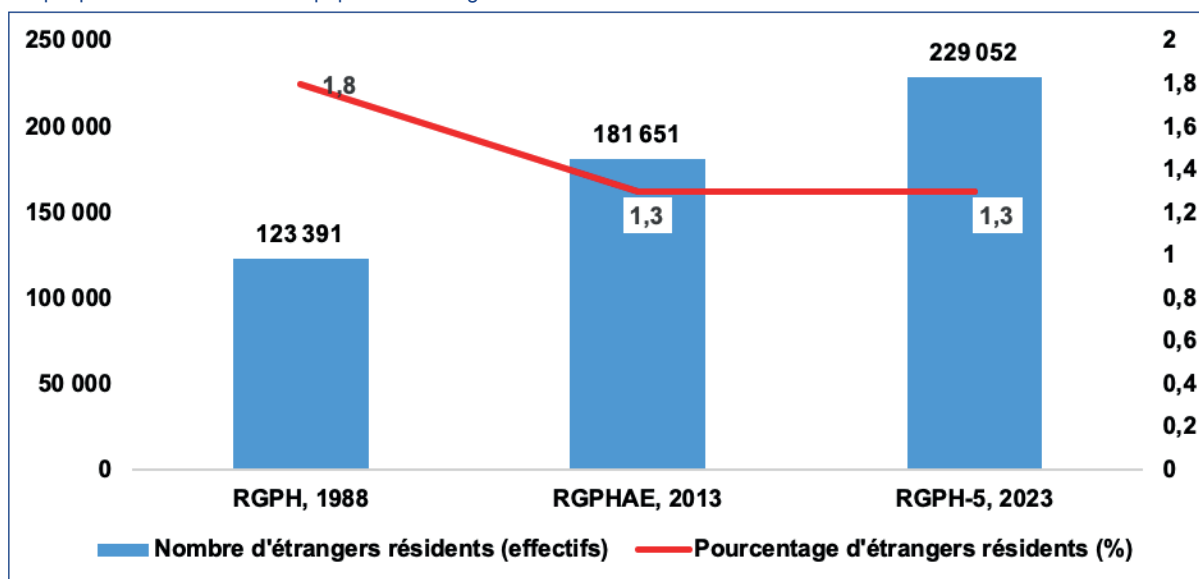
Tableau I-31 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le sexe

Nationalité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	1 314	1	1 212	1,3	2 526	1,1
Burkina Faso	4 062	3	1 832	2	5 893	2,6
Cap-Vert	379	0,3	516	0,6	896	0,4
Côte d'Ivoire	2 038	1,5	2 005	2,1	4 043	1,8
Gambie	8 193	6	3 821	4,1	12 014	5,2
Ghana	821	0,6	424	0,5	1 245	0,5
Guinée	50 837	37,5	38 306	40,9	89 143	38,9
Guinée-Bissau	8 956	6,6	4 384	4,7	13 341	5,8
Libéria	76	0,1	83	0,1	158	0,1
Mali	20 735	15,3	11 885	12,7	32 619	14,2
Mauritanie	4 034	3	1 723	1,8	5 757	2,5
Niger	3 386	2,5	1 066	1,1	4 452	1,9
Nigeria	2 132	1,6	1 121	1,2	3 252	1,4
Sierra Leone	505	0,4	346	0,4	850	0,4
Togo	1 598	1,2	1 439	1,5	3 037	1,3
Autre Afrique	12 095	8,9	10 911	11,7	23 006	10
Amériques	1 126	0,8	1 002	1,1	2 128	0,9
Asie	2 930	2,2	2 191	2,3	5 121	2,2
Europe	4 904	3,6	3 890	4,2	8 794	3,8
Australie	76	0,1	54	0,1	130	0,1
Nationalité non déclarée	5 286	3,9	5 296	5,7	10 582	4,6
Autres	31	0,02	32	0,03	64	0,03
Total étrangers	135 514	100,1	93 539	100,1	229 051	100
ND	213	0,2	25	0,03	238	0,1
Total général	135 727	100	93 563	100	229 290	100

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La population étrangère résidente au Sénégal a connu une évolution positive entre 1988 et 2023 passant de 123 391 habitants en 1988 à 229 052 résidents. Toutefois, son poids dans la population totale a évolué de façon irrégulière entre 1988 et 2023. Durant cette période, son poids a été marqué par une baisse estimée à 0,5% entre 1988 et 2013, malgré l'augmentation de l'effectif. Par ailleurs, entre 2013 et 2023 l'augmentation de l'effectif de la population étrangère résidente s'est poursuivie, mais son poids dans la population totale résidente est resté constant sur la période.

Graphique I-23 : Evolution de la population étrangère de 1988 à 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.5.2. PRINCIPALES LANGUES COURAMMENT PARLÉES

Les langues nationales constituent les principaux vecteurs de communication au Sénégal. Elles sont parlées par 97,6% de la population âgée de 3 ans et plus, soit 97,3% pour les hommes contre 97,7% pour les femmes. Le wolof est la première langue nationale déclarée comme étant la plus parlée au quotidien (53,5%), suivi du Pulaar (26,3%), du Sereer (9,6%), du Joola (2,8%), du Màndienka (2,8%) et du Sóninke (1,2%).

Les langues étrangères et les autres langues africaines sont utilisées par 2,2% de la population comme principales langues de communication. Les langues non africaines sont couramment parlées par 0,2% des personnes âgées de 3 ans et plus. Par ailleurs, il convient de remarquer que le français qui constitue la langue officielle du pays, n'est utilisé que par moins de 1% (0,6%) de la population âgée de 3 ans et plus comme principale langue de communication.

Tableau I-32 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par principale langue couramment parlée selon le sexe

Principales langues couramment parlées	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Wolof	4 305 861	52,8	4 481 031	54,1	8 786 892	53,5
Pulaar	2 178 545	26,7	2 135 964	25,8	4 314 509	26,3
Sereer	784 417	9,6	794 411	9,6	1 578 827	9,6
Joola	233 714	2,9	234 376	2,8	468 090	2,8
Màndienka	231 645	2,8	233 407	2,8	465 052	2,8
Sóninke	93 745	1,2	99 937	1,2	193 681	1,2
Hasaniya (Maure)	10 615	0,13	10 891	0,13	21 506	0,13
Balante	36 215	0,44	36 253	0,44	72 468	0,44
Mànkaañ	13 667	0,17	14 967	0,18	28 634	0,17
Mànjaku	33 383	0,41	36 784	0,44	70 167	0,43
Mënik	3 206	0,04	3 109	0,04	6 314	0,04
Oniyan	3 076	0,04	3 153	0,04	6 229	0,04
Guñuun	617	0,01	521	0,01	1 138	0,01
Kanjad	2 021	0,02	2 208	0,03	4 228	0,03
Jalunga	3 190	0,04	3 151	0,04	6 341	0,04

Principales langues couramment parlées	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bayot	1 531	0,02	1 537	0,02	3 068	0,02
Womey	549	0,01	586	0,01	1 134	0,01
Tourka (Sénégal)	746	0,01	739	0,01	1 484	0,01
Langage des signes (Sourd-Muet)	23 030	0,28	21 866	0,26	44 896	0,27
Langues étrangères	9 925	0,12	6 259	0,08	16 184	0,10
Autres langues africaines	109 563	1,3	98 488	1,19	208 051	1,27
Français	54 463	0,67	47 932	0,58	102 395	0,62
Autres langues étrangères non africaines	16 491	0,20	15 177	0,18	31 669	0,19
Total	8 150 214	100,0	8 282 745	100,0	16 432 959	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Dans l'ensemble, les langues nationales sont utilisées par 97,6% de la population âgée de 3 ans et plus, soit 97,3% pour les hommes contre 97,7% pour les femmes. Elles constituent le médium de communication le plus utilisé par la population au quotidien.

I.5.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Dans l'ensemble, 81,2% de la population disposent d'un bulletin de naissance ou d'un jugement supplétif. Par contre, 5,3 ne possèdent pas d'acte de naissance et 13,6% ne savent pas s'ils en possèdent ou pas. Par ailleurs, la possession d'un bulletin de naissance est plus fréquente chez les moins d'un an (76,8%). En revanche, les proportions les plus faibles en matière de possession d'acte de naissances, ont observées chez les 95 ans et plus (48,6%).

Tableau I-33 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âge selon le type d'acte possédé

Groupes d'âge	Déclaration à l'Etat Civil				
	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	Total
Moins de 1 an	76,8	-	8,6	14,6	100,0
1-4	69,2	6,6	9,0	15,2	100,0
5-9	65,2	9,2	8,8	16,8	100,0
10-14	66,6	12,2	6,7	14,5	100,0
15-19	69,4	14,7	4,9	11,1	100,0
20-24	68,8	16,1	3,9	11,2	100,0
25-29	67,3	17,3	3,4	11,9	100,0
30-34	66,6	17,2	3,3	12,9	100,0
35-39	66,3	18,0	2,9	12,8	100,0
40-44	66,1	18,3	2,7	12,8	100,0
45-49	65,6	19,9	2,4	12,1	100,0
50-54	62,9	21,3	2,6	13,1	100,0
55-59	63,6	21,8	2,4	12,1	100,0
60-64	60,7	22,0	2,9	14,3	100,0
65-69	61,2	22,8	2,6	13,4	100,0
70-74	57,2	22,6	3,5	16,7	100,0
75-79	56,2	23,3	3,5	17,1	100,0
80-84	52,2	22,9	4,5	20,4	100,0
85-89	53,2	21,8	4,2	20,8	100,0
90-94	50,4	20,9	5,1	23,5	100,0
95 ans et plus	48,6	17,5	6,3	27,6	100,0
TOTAL	66,8	14,4	5,3	13,6	100,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

CONCLUSION

L'analyse de l'état et de la structure de la population requiert au préalable une évaluation de la qualité des données. Ainsi, pour mieux apprécier les résultats du RGPH-5, les effectifs, la structure par sexe et par âge et les non réponses qui affectent certaines variables, ont fait l'objet d'une évaluation interne.

L'examen de la proportion des non réponses montre que les variables âge et sexe sont entièrement couvertes. Toutefois, des taux de non réponse de 2,4% pour la possession d'acte de naissance, 2,4% pour la nationalité, 2,4% chacune pour la première langue parlée et pour la deuxième langue parlée, sont constatés. Par ailleurs, près de 3 personnes sur 10 (27,6%) connaissent seulement leur année de naissance, plus de 4 personnes sur 10 (44,1%) leurs dates exactes de naissance (mois et année de naissance) et 28,2% connaissent leur âge mais ignorent leur date exacte de naissance.

Les résultats du RGPH-5 indiquent aussi une bonne couverture (96,0%) du dénombrement général, avec un effectif global de 18 126 390 habitants pour la population résidente au Sénégal en 2023. La frange de population supposée non couverte est négligeable, puisqu'elle ne représente qu'un gain de population de 26 individus de plus en moyenne par localité. Par ailleurs, les résultats donnent un taux d'accroissement intercensitaire de 2,94%. La couverture du dénombrement s'est nettement améliorée entre les deux derniers recensements. A cela s'ajoute une baisse du taux d'accroissement naturel et une migration nette positive. En fin, le rapprochement des effectifs du RGPH-5 avec d'autres sources met en évidence une totale validité des chiffres globaux obtenus.

Les quelques anomalies constatées dans la déclaration de l'âge des individus, qui se répercutent sur la structure par âge de la population, se manifestent à travers des attractions pour certains âges et des répulsions pour d'autres. Cela a nécessité le calcul des indices d'appréciation de la qualité de la structure par âge et par sexe, qui ont confirmé la préférence pour les âges ronds et le rejet des âges qui ne se terminent pas par 0 ou 5. Il s'agit de l'indice de Whipple qui est de 1,43 ; de l'indice de Myers qui vaut 16,3 et de l'Indice combiné des Nations Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge qui s'établit à 28,3.

Il apparaît également à travers la valeur de ces indices la présence d'erreurs de déclaration d'âge des individus. Toutefois, cela n'entache en rien les données qui sont globalement de bonne qualité et peuvent être utilisées sans ajustement pour le calcul des indicateurs et pour l'analyse des résultats. En plus, il résulte de l'évaluation externe que l'écart entre les données de projections démographiques obtenues au RGPHAE 2013 et celles issues du RGPH-5, 2023 n'est pas important.

Les résultats du 5^e Recensement général de la Population et de l'Habitat, indiquent qu'en 2023 la population totale résidente au Sénégal est constituée de plus d'hommes que femmes, avec un rapport de masculinité de 102,6 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, pour la première fois, les citadins sont devenus plus nombreux que les habitants du milieu rural.

Le taux d'accroissement démographique annuel moyen a connu quelques variations au cours des 20 dernières années (2,7% (1976-1988), 2,6% (1988-2002), 2,7% (2002-2013) et 2,9% (2013-2023)). L'analyse de la structure par âge met en exergue la jeunesse de la population du Sénégal. L'âge moyen est de 23,6 ans et l'âge médian de la population se situe à 19,0 ans. Le rapport de dépendance démographique indique que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler. L'identification des groupes d'âges opérationnels (0-4 ans ; 5-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus) et leur importance relative dans cette population, met en évidence toute l'attention à accorder aux politiques et programmes qui leur sont associés selon le milieu et la région de résidence.

En outre, la répartition spatiale de la population met en exergue l'existence de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, d'une part, et d'autre part, d'une région à une autre. Les plus fortes concentrations humaines sont observées dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel, avec des densités de population qui dépassent 300 habitants au km².

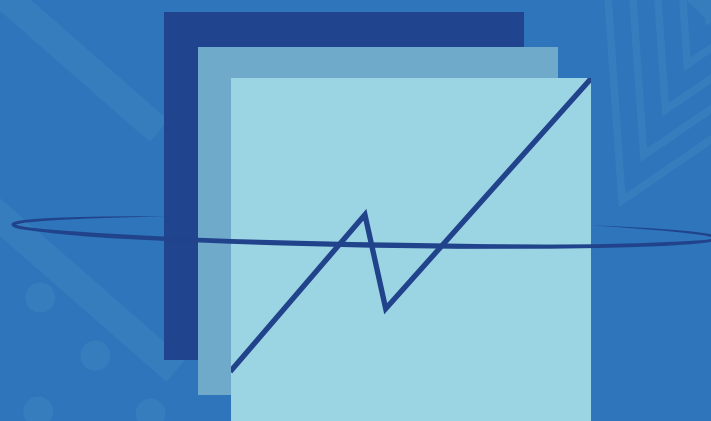
Il ressort également de l'analyse de la population selon le milieu de résidence, un niveau d'urbanisation élevé au Sénégal. Ainsi, avec un taux d'urbanisation de 54,7% à l'échelle nationale, le Sénégal fait partie des pays les plus urbanisés de la sous-région ouest africaine. Cette forte urbanisation est également observée dans certaines régions où le taux d'urbanisation dépasse la moyenne nationale. Il s'agit hormis Dakar qui est entièrement urbanisée (100,0%), des régions de Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9%).

Le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine est de 4,9% entre 2013 et 2023, contre 3,8% pour la période intercensitaire 2002-2013. En outre, la dernière période intercensitaire (2013-2023) est marquée par une accélération de la croissance urbaine évaluée de 9,5 points de pourcentage.

Le Sénégal est un pays d'immigration de premier choix, notamment pour les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre, du Sud et d'Afrique australe. En effet, les étrangers qui vivent au Sénégal représentent 1,2% de la population résidente. Parmi les nationalités étrangères présentes au Sénégal, les ressortissants des pays voisins sont les plus nombreux. Il s'agit des Guinéens, des Maliens, des Bissau-guinéens, des Gambiens et des Mauritaniens pour la plupart. Des citoyens de nationalité européenne, asiatique et américaine sont également présents au Sénégal, en plus des personnes qui n'ont pas déclaré leur nationalité et dont les lieux de naissance les plus fréquents sont Guinée, Mali et Gambie.

La promotion des langues nationales du Sénégal constitue un défi à relever et une opportunité à saisir. En effet, 97,6% de la population âgée de plus de 3 ans les utilisent souvent comme vecteurs de communication. Les langues nationales les plus souvent parlées sont le wolof, le pulaar, le séreer et le joola. Les langues étrangères ne sont utilisées que par 0,1% de la population résidente.

De plus, 81,2 % de la population possède un acte de naissance ou un jugement supplétif. La possession d'acte de naissance est plus importante aux jeunes âges.



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15